

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 3 décembre 2015

(39^e jour de séance de la session)



www.senat.fr



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HERVÉ MARSEILLE

Secrétaires :

MM. François Fortassin, Jean-Pierre Leleux.

1. **Procès-verbal** (p. 12202)
2. **Loi de finances pour 2016.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12202)

SECONDE PARTIE (*SUITE*) (p. 12202)

Médias, livre et industries culturelles (p. 12202)

**Compte de concours financiers :
Avances à l'audiovisuel public** (p. 12202)

M. François Baroin, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour France Médias Monde et TV5 Monde

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, en remplacement de M. Philippe Esnol, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour France Médias Monde et TV5 Monde

M. Jean-Pierre Leleux, rapporteur pour avis de la commission de la culture, pour l'audiovisuel

M. Patrick Abate, rapporteur pour avis de la commission de la culture, pour la presse

Mme Colette Mélot, rapporteur pour avis de la commission de la culture, pour les livres et les industries culturelles

Mme Claudine Lepage, rapporteur pour avis de la commission de la culture, pour l'audiovisuel extérieur

Mme Mireille Jouve

M. Loïc Hervé

Mme Corinne Bouchoux

M. Guy-Dominique Kennel

Mme Brigitte Gonthier-Maurin

M. David Assouline

Mme Sylvie Robert

Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES (p. 12217)

État B (p. 12217)

Amendement n° II-420 du Gouvernement. – Rejet.

Rejet, par scrutin public, des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC (p. 12218)

État D (p. 12218)

Amendement n° II-321 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis. – Retrait.

Rejet, par scrutin public, des crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

Sport, jeunesse et vie associative (p. 12220)

M. Didier Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean-Jacques Lozach, rapporteur pour avis de la commission de la culture, pour le sport

M. Jacques-Bernard Magnier, rapporteur pour avis de la commission de la culture, pour la jeunesse et la vie associative

Mme Mireille Jouve

M. Michel Savin

M. Claude Kern

Mme Christine Prunaud

Mme Corinne Bouchoux

M. Dominique Bailly

PRÉSIDENTE DE MME FRANÇOISE CARTRON

M. Cyril Pellevat

M. Christian Manable

Mme Danielle Michel

M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

État B (p. 12234)

Amendement n° II-513 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-342 rectifié de M. Michel Savin. – Adoption par scrutin public.

Amendements identiques n^{os} II-146 de la commission et II-251 rectifié *bis* de M. Claude Kern. – Devenus sans objet.

Adoption, par scrutin public, des crédits modifiés de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».

Suspension et reprise de la séance (p. 12238)

Gestion des finances publiques et des ressources humaines
(p. 12238)

Crédits non répartis (p. 12238)

**Compte d'affectation spéciale ;
Gestion du patrimoine immobilier de l'État** (p. 12238)

M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Catherine Di Folco, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la fonction publique

M. Michel Canevet

M. Éric Bocquet

M. André Gattolin

M. Philippe Dallier

M. Christian Eckert, secrétaire d'État auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES
HUMAINES (p. 12246)

État B (p. 12246)

Amendement n^o II-151 de la commission. – Retrait.

Amendement n^o II-487 de la commission. – Adoption.

Amendement n^o II-488 de la commission. – Rejet.

Amendement n^o II-135 de la commission. – Adoption par scrutin public.

Amendement n^o II-351 rectifié de M. Michel Canevet. – Devenu sans objet.

Amendement n^o II-150 de la commission. – Adoption par scrutin public.

Amendement n^o II-137 de la commission. – Adoption par scrutin public.

Amendement n^o II-323 du Gouvernement. – Adoption.

Rejet des crédits modifiés de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Article 57 – Adoption. (p. 12262)

Article additionnel après l'article 57 (p. 12262)

Amendement n^o II-148 de la commission. – Adoption, par scrutin public, de l'amendement insérant un article additionnel.

Article 57 *bis* (nouveau) – Rejet. (p. 12263)

Article 57 *ter* (nouveau) (p. 12264)

Amendement n^o II-138 de la commission. – Adoption, par scrutin, de l'amendement supprimant l'article.

Article 57 *quater* (nouveau) (p. 12266)

Amendement n^o II-136 de la commission. – Adoption de l'amendement supprimant l'article.

CRÉDITS NON RÉPARTIS (p. 12266)

Adoption des crédits de la mission « Crédits non répartis » figurant à l'état B.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT (p. 12266)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » figurant à l'état D.

Articles additionnels après l'article 63 (p. 12266)

Amendement n^o II-173 de la commission. – Retrait.

Amendement n^o II-149 de la commission. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Outre-mer (p. 12268)

M. Nuihau Laurey, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Georges Patient, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Serge Larcher, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Jean-Baptiste Lemoyne, en remplacement de M. Didier Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

M. Thani Mohamed Soilihi, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Éliane Assassi

M. André Gattolin

M. Michel Magras

Mme Lana Tetuanui

M. Félix Desplan

M. Éric Doligé

M. Antoine Karam

M. Guillaume Arnell

M. Maurice Antiste

M. Robert Laufoaulu

Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer

Adoption des crédits de la mission « Outre-mer » figurant à l'État B.

Article 57 *quinquies* (nouveau) (p. 12284)

Amendement n° II-141 de la commission. – Adoption par scrutin public.

Adoption de l'article modifié.

Mme Michèle André, présidente de la commission des finances

Suspension et reprise de la séance (p. 12286)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE CAFFET

Organisation des travaux (p. 12286)

Mme Michèle André, présidente de la commission des finances

3. **Retrait de l'ordre du jour d'une proposition de loi** (p. 12286)
4. **Engagement de la procédure accélérée pour l'examen d'un projet de loi** (p. 12286)
5. **Loi de finances pour 2016.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12286)

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (p. 12287)

M. Marc Laménie, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean-Baptiste Lemoyne, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

M. Christian Namy

M. Alain Néri

M. Jean-Claude Requier

M. Dominique Watrin

M. Pascal Allizard

M. Alain Marc

M. Jean-Marie Morisset

M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire

État B (p. 12298)

Amendement n° II-344 rectifié *ter* de M. Bruno Gilles. – Retrait.

Amendement n° II-352 de M. Jean-François Longeot. – Retrait.

Adoption des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation »

Article 49 – Adoption. (p. 12301)

Article 50 – Adoption. (p. 12302)

Article 51 (p. 12302)

Amendement n° II-345 de M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Article 51 *bis* (nouveau) (p. 12302)

Amendement n° II-147 de la commission. – Adoption de l'amendement supprimant l'article.

M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État

Demande de réserve (p. 12303)

Demande de réserve des articles 34 et 34 *bis*. – M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Mme Michèle André, présidente de la commission des finances. – La réserve est ordonnée.

Direction de l'action du Gouvernement (p. 12303)

Budget annexe : Publications officielles et information administrative (p. 12303)

M. Michel Canevet, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Nathalie Goulet, en remplacement de M. Jean-Marie Bockel, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coordination du travail gouvernemental

M. Gilbert Roger, en remplacement de M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coordination du travail gouvernemental

M. Gilbert Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

M. Alain Anziani, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la coordination du travail gouvernemental, les publications officielles et la modernisation de l'État

M. Jean-Yves Leconte, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la protection des droits et libertés

M. André Gattolin

Mme Laurence Cohen

M. Jean-Pierre Sueur

Mme Françoise Laborde

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (p. 12310)

État B (p. 12310)

Amendement n° II-319 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-155 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-512 du Gouvernement. – Adoption.

Adoption des crédits modifiés de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

BUDGET ANNEXE :

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE
(p. 12312)

Adoption des crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative » figurant à l'état C.

6. **Ordre du jour** (p. 12313)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. HERVÉ MARSEILLE

vice-président

Secrétaires :

**M. François Fortassin,
M. Jean-Pierre Leleux.**

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2016

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2016, adopté par l'Assemblée nationale (projet n° 163, rapport général n° 164, avis n°s 165 à 170).

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

M. le président. Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

Médias, livre et industries culturelles

Compte de concours financiers : Avances à l'audiovisuel public

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » et du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. François Baroin, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, madame la présidente de la commission des finances, mes

chers collègues, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit des dépenses globales dédiées aux médias, à la lecture, aux industries culturelles et à l'audiovisuel public de 4,4 milliards d'euros, en hausse de 0,46 % par rapport à l'an dernier. Dans le contexte actuel, on peut donc dire que ces secteurs sont globalement préservés, même s'il existe des variations sensibles entre les différents domaines.

Parmi les évolutions remarquables de ce budget entre 2015 et 2016, je voudrais souligner des points de satisfaction, mais aussi des points de vigilance, d'inquiétude et de désaccord.

S'agissant des points de satisfaction, je relève la constance du soutien aux médias de proximité entre 2015 et 2016, au travers d'un niveau de 29 millions d'euros de crédits en faveur du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale et la pérennisation du fonds de soutien aux médias de proximité, créé à la suite des attentats de janvier 2015.

Il est important, aujourd'hui, de pouvoir maintenir l'action de ces structures qui jouent des missions sociales de proximité fondamentales : la hausse de la dotation allouée aux contrats-territoire lecture, outil particulièrement utile pour renforcer l'action des bibliothèques territoriales et favoriser la pratique de la lecture ; le renforcement des aides au pluralisme de la presse, qui demeurent toutefois largement minoritaires en proportion des autres types d'aides ; le retour à un niveau de dotation de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet, la HADOPI, plus compatible avec l'exercice de ses missions de lutte contre le téléchargement illégal et de développement d'une offre légale – nous avons déjà évoqué ce point l'an dernier – ; le classement du contentieux communautaire contre l'Agence France-Presse, l'AFP, et la validation de ses missions d'intérêt général par la Commission européenne, ce qui donne lieu à un nouveau contrat d'objectifs et de moyens, ou COM, ambitieux, s'agissant notamment du développement des ressources commerciales de l'Agence. Enfin, les sociétés de l'audiovisuel public, dans le cadre de la négociation de leurs nouveaux contrats d'objectifs et de moyens, semblent s'orienter vers de réels efforts de réduction des dépenses et paraissent désireuses de renforcer les coopérations, notamment dans le domaine numérique.

Pour autant, les points de préoccupation ou de désaccord sont nombreux.

Les documents budgétaires demeurent toujours très lacunaires sur les dépenses fiscales, sans aucune évaluation de leur efficacité ni élément d'explication sur les évolutions liées à leur chiffrage.

Une incertitude pèse sur les tarifs postaux qui seront applicables à la presse au-delà du 31 décembre 2015, qui marque la fin de l'« accord Schwartz ». Cette situation est une réelle source de préoccupation pour les éditeurs, notamment ceux de la presse d'information spécialisée.

Madame la ministre, vous avez présenté hier, en conseil des ministres, une communication sur ce sujet. Pourriez-vous nous indiquer les propositions du Gouvernement pour la période post-2015, point sur lequel la commission a été saisie ?

Il est un autre point de vigilance, sur lequel je vous avais alertée : le chantier de rénovation du quadrilatère Richelieu, site historique de la Bibliothèque nationale de France, la BNF, connaît un dépassement de son budget initial et un retard dans son calendrier pour la deuxième année consécutive, ce qui n'est pas de bon augure pour la suite.

En outre, le Centre national du cinéma et de l'image animée, le CNC, qui remplit certes d'importantes missions, demeure une « exception » budgétaire au regard des autres opérateurs de l'État. En effet, ses taxes affectées ne sont toujours pas soumises au plafonnement, en contradiction avec les dispositions de la loi de programmation des finances publiques, sujet qui occupe pourtant de nombreux acteurs en lien avec Bercy. Le CNC fait partie des dix opérateurs percevant le montant le plus élevé de fiscalité affectée.

Surtout – et c'est ce qui fera pencher la balance en faveur du rejet des crédits de la mission comme du compte de concours financiers –, le Gouvernement a de nouveau reporté la réforme de la contribution à l'audiovisuel public, qui est pourtant nécessaire et urgente au regard de l'évolution des usages. Il faut faire cette réforme, qui doit être guidée par les principes de justice fiscale et de neutralité technologique, comme l'ont préconisé nos collègues André Gattolin et Jean-Pierre Leleux.

À la place, le Gouvernement a choisi d'augmenter significativement le taux de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques, la TOCE, qui passe de 0,9 % à 1,3 % à la suite du vote de l'Assemblée nationale.

Cette mesure ne me paraît pas pertinente, pour plusieurs raisons.

Elle constitue une hausse de la fiscalité des entreprises – il faut le dire et le souligner, car cela ne figure pas dans les documents budgétaires fournis par le Gouvernement –, ce qui se traduira par un impact économique négatif sur un secteur qui doit pourtant consentir de lourds investissements pour préparer l'avenir de notre société. Ce secteur nous alerte, vous alerte, madame la ministre, et nous vous saisissons de cette question.

Cette mesure risque également de se répercuter sur la facture du consommateur, ce qui bat en brèche tous les discours du Gouvernement sur la baisse des prélèvements obligatoires.

Il s'agit d'une mesure de court terme qui ne règle en rien la question du financement de l'audiovisuel public à moyen et à long terme.

Enfin, elle n'est pas utile, puisque le rendement actuel de la TOCE permettrait d'ores et déjà de financer l'audiovisuel public au niveau prévu dans le projet de loi de finances pour 2016.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission des finances propose de ne pas adopter les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». *(MM. Cyril Pellevat et Loïc Hervé applaudissent.)*

M. le président. La parole est à Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour France Médias Monde et TV5 Monde. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, bien évidemment, je m'associe aux observations de M. le rapporteur spécial, François Baroin, concernant le faible dynamisme des ressources de l'audiovisuel public, qui pénalise le développement des entreprises, mais aussi leur faculté à maintenir la qualité de leur programmation et leur capacité de diffusion.

Je concentrerai mes observations sur l'audiovisuel extérieur dont les opérateurs ne perçoivent que 8,46 % des financements publics. France Médias Monde reçoit 244 millions d'euros, soit des crédits en hausse de 0,8 %, et TV5 Monde 76,9 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 0,9 %. Ces deux opérateurs voient s'ouvrir devant eux une période très incertaine.

Le Gouvernement, malgré les multiples demandes et avertissements de nos commissions, n'a pas été en mesure de boucler le contrat d'objectifs et de moyens de France Médias Monde avant les arbitrages budgétaires. Pour 2016, la représentation nationale se trouve dans la situation paradoxale de devoir se prononcer sans avoir connaissance ni du contenu du prochain contrat ni de sa trajectoire financière. Curieuse façon de procéder !

Ce sera donc une année neutralisée au cours de laquelle, sauf attribution de ressources en cours d'exercice, la société poursuivra ses activités sans nouvel élan. Le simple glissement des charges d'exploitation et les charges nouvelles obligatoires – sous-tirage pour les sourds et malentendants, complémentaire santé pour le personnel, archivage à l'Institut national de l'audiovisuel, l'INA, protection contre les cyberattaques, amortissement des équipements – consomment l'essentiel des nouvelles ressources. Madame la ministre, quand le contrat d'objectifs et de moyens sera-t-il enfin adressé aux commissions ?

TV5 Monde, victime d'une cyberattaque majeure le 8 avril dernier, devra limiter ses ambitions. La restauration et la protection de son système d'information, de production et de diffusion, qui lui coûtent 5 millions d'euros en 2015, lui coûteront encore 2,6 millions en 2016 ; elles assèchent la quasi-totalité des ressources nouvelles. Déjà en 2015, elle a dû « rogner » 1,2 million d'euros sur l'achat de programmes français et renoncer à sa distribution en Turquie, privant 2,5 millions de foyers d'un lien avec la francophonie.

Pourtant, un euro investi dans l'audiovisuel extérieur est un euro qui rapporte. La couverture de France 24 progresse de 25 %. Elle est accessible à 300 millions de foyers.

Les audiences aussi progressent : France 24 réunit 45,9 millions de téléspectateurs, contre 41,4 millions en 2013, RFI 37,3 millions d'auditeurs, contre 34,7 millions en 2013, et MCD, Monte Carlo Doualiya, 7,3 millions, contre 7 millions en 2013.

TV5 Monde, qui est aujourd'hui disponible pour plus de 291 millions de foyers dans 198 pays, soit une progression de 15 % par rapport à 2014, voit son audience globale hebdomadaire, soit 39,1 millions de spectateurs, en hausse de 15,7 %.

Ces performances sont d'autant plus remarquables que ces sociétés ont conduit au cours des derniers exercices des politiques drastiques d'économies de gestion qui leur ont permis de présenter des comptes en équilibre. Nous tenons à leur délivrer ce satisfecit.

Aujourd'hui, ce réservoir de financement sur la substance est désespérément vide, sauf à affaiblir les programmes, à réduire la diffusion et l'audience et à laisser le champ libre à la concurrence.

M. le président. Il faut conclure, ma chère collègue !

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. C'est pourquoi il est indispensable de leur apporter un complément, et c'est l'objet de l'amendement déposé par la commission des affaires étrangères. À défaut, nous donnerions un avis défavorable à l'adoption de crédits inscrits au compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ». Mais je ne doute pas de votre capacité, madame la ministre, à gagner vos arbitrages ! (MM. Gérard Longuet et Charles Revet applaudissent.)

M. le président. La parole est à Mme Joëlle Garriaud-Maylam, en remplacement de M. Philippe Esnol, rapporteur pour avis.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, en remplacement de M. Philippe Esnol, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour France Médias Monde et TV5 Monde. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, j'interviens maintenant pour vous présenter les conclusions de mon collègue corapporteur, M. Philippe Esnol, qui ne peut être présent ce matin et vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Comme il vient d'être indiqué, les ressources des opérateurs couvrent à peine les dépenses inéluctables ou obligatoires.

France Médias Monde aura donc de grandes difficultés à financer des mesures nouvelles d'amélioration de ses programmes et de sa distribution, notamment pour se positionner sur le développement de la TNT en Afrique, basculer sa diffusion en haute définition sur de nouvelles zones et poursuivre le développement de ses programmes numériques. Il paraît impossible de financer, sans apport de ressources nouvelles à l'occasion de la conclusion du contrat d'objectifs et de moyens, le lancement d'un programme en espagnol à destination notamment de l'Amérique latine, projet prometteur pour accompagner la présence française, notamment sur le plan économique, dans une zone en croissance, et qui est soutenu par le ministère des affaires étrangères.

S'agissant de TV5 Monde, pour atteindre l'équilibre, l'entreprise risque de devoir réduire ses ambitions en matière de programmes et de diffusion. Cela risque de compromettre sa consolidation en Afrique où elle va devoir affronter une forte concurrence de chaînes locales et de chaînes internationales, arabes, turques, chinoises, y compris en langue française. Un projet aussi stratégique pour l'avenir de la francophonie qu'est le lancement d'une chaîne « enfant » en Afrique ne pourra être financé que par redéploiement.

Nous estimons que, au lendemain d'une cyberattaque d'une telle ampleur, les bailleurs de TV5 Monde devraient se comporter comme des « réassureurs » et soutenir davantage cette dernière pour l'aider à surmonter ces difficultés. Si cette chaîne a été attaquée, c'est parce que l'arrêt de sa diffusion était un objectif important pour ses assaillants. Ne pas la soutenir serait une forme de renoncement.

Comme vous le voyez, les deux opérateurs, qui ont réalisé leurs objectifs tout en menant une politique de gestion rigoureuse, sont confrontés à un réel besoin de financement pour maintenir leurs positions et poursuivre leur développement.

C'est d'autant plus crucial dans le contexte actuel où la France s'engage pour défendre les valeurs universelles dont elle est porteuse et pour contrecarrer l'offensive d'autres idées qui refusent la démocratie, les droits de l'homme, et qui incitent à la violence et à la guerre. Vous admettez qu'il est particulièrement important sur le plan international que la France soit en mesure de faire entendre sa voix. Vous admettez que, sur le territoire national, elle doit être en mesure, par la diffusion de ses médias internationaux, notamment en langue arabe, de contribuer au pluralisme de l'information et de présenter une offre porteuse des valeurs de la République. La réponse de sécurité et de défense ne sera pas suffisante. C'est sur le terrain des idées et des valeurs que la bataille se gagnera ou se perdra. Non, vraiment, madame la ministre, ce n'est certainement pas le moment d'affaiblir nos outils de communication et d'influence !

Tel est l'objet de l'amendement de la commission que M. Esnol, tout comme moi, soutient. Sous réserve de son adoption, la commission a donné un avis favorable aux crédits du compte spécial « Avances à l'audiovisuel public ».

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Leleux, rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Leleux, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, pour l'audiovisuel. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les circonstances que vit notre pays aujourd'hui ne font que renforcer la nécessité d'un audiovisuel public fort pour permettre l'accès à la culture et à l'information. Or notre audiovisuel public est en crise depuis de nombreuses années, puisque la crise n'a pas commencé en 2012, même si elle n'a fait que s'aggraver depuis.

La première raison de cette crise tient à l'absence de réforme du financement de l'audiovisuel public. Je donne acte au Gouvernement d'avoir engagé la sortie d'un financement budgétaire, mais je regrette profondément l'absence de réforme de la contribution à l'audiovisuel public, la CAP, dans le projet de loi de finances pour 2016. Comme me l'ont indiqué tous les dirigeants des entreprises publiques et les syndicats que j'ai rencontrés, seule une réforme de la contribution à l'audiovisuel public « à l'allemande », telle que je l'ai préconisée l'année dernière dans le débat budgétaire – et encore récemment avec notre collègue André Gattolin –, serait de nature à garantir la stabilité du financement dans la durée.

Au lieu de cela, la hausse de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques, la TOCE, ne résout pas le problème du financement à moyen terme. C'est pourquoi nous nous y sommes opposés lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Le report de la réforme de la contribution à l'audiovisuel public risque de fragiliser le rendement de cette taxe, et donc tout l'édifice sur lequel repose l'audiovisuel public.

Concernant les opérateurs, il y a une très grande différence entre, d'une part, ceux qui ont engagé les réformes et sont gérés vertueusement – ils ne sont d'ailleurs pas récompensés de leurs efforts par le projet de loi de finances pour 2016, et, disant cela, je pense en particulier à Arte et à France Médias

Monde – et, d'autre part, ceux qui sont en train de conduire ces réformes, comme France Télévisions, ou qui ont encore l'essentiel du travail devant eux, comme Radio France.

Je saisis l'occasion de l'examen de cette mission pour saluer la qualité des programmes d'Arte et ses succès d'audience, qui montrent que la culture peut être à la fois accessible et exigeante. Je regrette que le projet de loi de finances pour 2016 ne donne pas plus de moyens à la chaîne franco-allemande, comme le prévoyait le contrat d'objectifs et de moyens.

France Télévisions est au milieu du gué des réformes. Le plan de départs volontaires qui doit s'achever cette année devrait, à terme, avoir une incidence favorable sur l'évolution de la masse salariale. Par ailleurs, la poursuite du projet Info 2015 constitue un signe positif de la volonté de réforme de l'entreprise. Nous souhaitons, madame la ministre, que France Télévisions puisse développer ses ressources propres, ce qui passe par une réforme de la réglementation sur la production.

Nous sommes attentifs à la volonté de la direction de la société de revenir à l'équilibre financier dès 2016 en réalisant 25 millions d'euros d'économies supplémentaires. C'est la raison pour laquelle j'avais déposé un sous-amendement à l'article 20 dont l'adoption a permis de confirmer le versement à France Télévisions de 140,5 millions d'euros issus de la TOCE en 2016, en attendant la réforme de la contribution à l'audiovisuel public.

L'Institut national de l'audiovisuel a un nouveau président depuis le mois de mai dernier.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Leleux, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Je terminerai donc en évoquant la situation de Radio France, qui nous inquiète fortement. La Cour des comptes a rendu public au printemps dernier un rapport qui appelait à des réformes urgentes. Celles qui ont été conduites à France Télévisions et à France Médias Monde sont quasiment absentes du contrat d'objectifs et de moyens de Radio France, ce qui oblige le Gouvernement à augmenter fortement les moyens.

En conclusion, la commission a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'audiovisuel public dans la mission « Médias, livre et industries culturelles » et dans le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

M. le président. La parole est à M. Patrick Abate, rapporteur pour avis.

M. Patrick Abate, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, pour la presse. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, en cette année 2015 où, un fatal 7 janvier, la liberté de la presse a été meurtrie et où, dix mois plus tard, notre culture et notre mode de vie, nos libertés et notre démocratie ont été pris pour cible, la défense du pluralisme de la presse et de la liberté d'expression n'est jamais apparue si essentielle.

La presse souffre d'une érosion de ses ventes, du vieillissement de son lectorat, de la fuite des recettes publicitaires vers d'autres supports ainsi que des contraintes, financières et technologiques, de la révolution numérique, tout autant fossoyeur qu'espoir de futurs équilibres économiques.

Dans ce contexte, l'analyse des crédits du programme 180 fait apparaître un affaiblissement du soutien de l'État. Il est certes limité à 1,1 %, mais il fait suite à un resserrement de 3 % entre 2014 et 2015.

Il se pourrait toutefois que 2016 représente un tournant intéressant : les investissements destinés à la modernisation des structures et des méthodes de travail commencent à porter leurs fruits, et le système de distribution retrouve une stabilité, certes fragile, mais à laquelle peu croyaient encore. L'Agence France Presse s'est engagée, elle, dans une réforme certes *a minima*, mais qui garantit toutefois, à ce jour, la poursuite de l'activité.

Surtout, un effort particulier est engagé dans le présent projet de loi de finances en faveur des aides au pluralisme, qui enregistrent une augmentation de 34,8 % pour s'établir à 15,5 millions d'euros, au bénéfice des titres d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires et à parution non quotidienne. Nul ne contestera ici l'utilité d'un soutien renforcé au pluralisme. L'engagement de l'État que cet effort représente mérite d'être salué.

Cela complète utilement les mécanismes fiscaux que nous avons adoptés dans le cadre de la loi du 17 avril 2015, notamment le dispositif dit « Charb ».

Reste l'inquiétant phénomène de concentration capitalistique de la presse tant nationale que régionale. Reste aussi la précarisation du métier de journaliste. Ces risques pour l'expression pluraliste nous conduisent à soutenir l'idée du conditionnement des aides à une charte déontologique.

Par ailleurs, je ferai remarquer les efforts considérables réalisés par Presstalis ces dernières années, au prix, il est vrai, de lourds sacrifices sociaux. Avec de nouveaux développements dans le domaine numérique et des finances assainies, Presstalis a su relever le défi.

Le bilan est plus contrasté pour le fonds stratégique pour le développement de la presse vers le numérique. L'aide apportée est fonction de la capacité d'autofinancement des éditeurs : le système prive donc les titres ne disposant pas de moyens suffisants de l'accès à cette aide. Il serait dès lors heureux, madame la ministre, que les critères d'attribution soient révisés et que des pistes nouvelles – dans mon rapport, j'en propose au moins une : celle du service civique – soient mises en œuvre, afin que le fonds bénéficie plus largement aux éditeurs modestes.

J'aborderai enfin le délicat sujet de l'aide au transport postal.

M. le président. Concluez, mon cher collègue.

M. Patrick Abate, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Les tarifs postaux applicables à la presse sont déroga-taires au droit commun. Leur évolution est fixée par des accords entre l'État, La Poste et les éditeurs, et leur montant varie en fonction des familles de presse. L'accord Schwartz, qui arrive à échéance ce 31 décembre, a été le lieu de manquements répétés de l'État.

Alors que seulement 119 millions d'euros seront versés à La Poste en 2016, quelles sont les perspectives d'augmentation des tarifs postaux, sachant que les éditeurs ont déjà consenti un effort substantiel et que le maintien d'une solidarité forte entre familles de presse, dans l'esprit de la loi Bichet, demeure indispensable? Une augmentation trop brutale des tarifs, y compris pour les magazines, devrait être regardée avec prudence.

Madame la ministre, mes chers collègues, vous l'aurez compris, concernant le programme 180, je n'exprimerai pas un avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Colette Mélot, rapporteur pour avis.

Mme Colette Mélot, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, pour les livres et les industries culturelles. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, depuis ce funeste 13 novembre, où notre identité et notre mode de vie ont été pris pour cibles, le livre et la musique, fruits de l'esprit de nos artistes et symboles de nos valeurs, n'ont jamais semblé si indispensables au vivre ensemble.

Les industries culturelles sont malmenées par une révolution technologique dont le rythme semble sans cesse s'accélérer. Elles résistent toutefois et parviennent à se rénover progressivement, tout en demeurant fidèles à leur vocation créatrice. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la percée du numérique dans l'univers culturel ne sont pas étrangers à cette réussite. Le soutien public sera ainsi maintenu en 2016, même si le livre et la lecture accaparent 96,8 % des crédits.

Dès lors, la musique et les jeux vidéo ne sont soutenus qu'au travers d'aides éparpillées et de crédits d'impôt par trop restrictifs. Les performances affichées par ces filières n'en sont que plus méritoires. En effet, l'enveloppe, pour généreuse qu'elle paraisse, est en réalité presque exclusivement destinée à la subvention pour charges de service public de la Bibliothèque nationale de France, la BNF.

Bien sûr, il s'agit d'un établissement prestigieux, dont la politique de collaboration avec les bibliothèques territoriales doit être saluée. Par ailleurs, son engagement en faveur du patrimoine écrit par l'achat régulier de pièces rares, grâce à la mobilisation d'un généreux mécénat, n'est plus à démontrer. Enfin, son ambitieux programme de numérisation affiche des résultats dont la France peut s'enorgueillir.

Néanmoins, les vicissitudes immobilières de l'établissement – entre le surcoût de la rénovation du site historique du quadrilatère Richelieu et les travaux de maintenance à répétition du bâtiment François-Mitterrand – laissent peu de moyens disponibles pour d'autres projets en faveur de la promotion de la lecture et du soutien au marché du livre.

En outre, le Centre national du livre, le CNL, l'opérateur en charge du soutien aux éditeurs pour des projets culturellement ambitieux et aux libraires les plus fragiles, peine à trouver les moyens de fonctionner convenablement. Sa dotation, assise sur le produit de la taxe sur les appareils de reprographie et sur celui de la taxe sur les éditeurs, ne cesse de s'éroder; elle est désormais inférieure à 30 millions d'euros. Une mission est en cours pour comprendre les raisons du piètre rendement de ces taxes; si le caractère pérenne de leur moindre rentabilité se confirme, d'autres modalités de financement du CNL devront être envisagées.

Je serai bien plus brève, mes chers collègues, s'agissant des secteurs de la musique, du jeu vidéo et de la dotation à la HADOPI; ils ne bénéficient que de 15,9 millions d'euros.

En premier lieu, après avoir perdu en dix ans 60 % de son chiffre d'affaires et 50 % de ses salariés, le marché de la musique est en passe de réussir sa mutation numérique, grâce au *streaming*. En outre, les studios français de jeux vidéo connaissent de nombreux succès. Ces nouvelles sont excellentes; elles confortent l'intérêt des dispositifs fiscaux créés respectivement en 2006 et en 2008 au profit de ces industries.

En second lieu, la HADOPI retrouve dans le présent projet de budget, après un assèchement dramatique de ses fonds, un peu d'oxygène, avec une dotation de 8,5 millions d'euros. Toutefois, ne nous réjouissons pas trop vite: cette remise à niveau ne permettra en rien à la Haute Autorité pour la

diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet de développer son activité de lutte contre le piratage et de promotion de l'offre légale.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Colette Mélot, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Or, à l'heure où le principe même d'une application du droit d'auteur dans l'univers numérique est remis en cause par certains, son rôle n'a jamais été aussi utile. Les ambitieuses propositions de modernisation et de renforcement de l'institution, développées par nos collègues Corinne Bouchoux et Loïc Hervé en juillet dernier, vont dans cette direction, et je souhaite qu'elles trouvent prochainement leur traduction législative.

Pour toutes les raisons évoquées, la commission de la culture a émis un avis défavorable sur les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

M. le président. La parole est à Mme Claudine Lepage, rapporteur pour avis.

Mme Claudine Lepage, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, pour l'audiovisuel extérieur. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, dans les temps troublés que nous connaissons, nous devons avoir à l'esprit que nos médias aussi sont devenus des cibles. C'est vrai de Radio France internationale, RFI, et de Monte Carlo Doualiya, MCD, scrutés par les gouvernements de certains pays où ces radios sont diffusées, mais également de TV5 Monde, qui a fait l'objet d'une attaque informatique sans précédent le 8 avril dernier.

Dans ce contexte, les moyens dévolus à l'audiovisuel extérieur restent contraints; le projet de loi de finances pour 2016 se limite à préserver les moyens et rend difficiles les nouveaux projets.

Tout d'abord, chaque semaine, 90 millions d'auditeurs et de téléspectateurs suivent les programmes de France Médias Monde, c'est-à-dire de France 24, de RFI et de MCD. La forte progression des audiences a été obtenue par des moyens publics globalement stables depuis 2010. Les négociations sur l'accord collectif ont certes pris du retard, mais elles devraient aboutir au plus tard au début de l'année 2016.

S'agissant des moyens, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit d'attribuer 244 millions d'euros à France Médias Monde, une somme entièrement issue du produit de la contribution à l'audiovisuel public. Cela traduit une hausse de 2 millions d'euros par rapport à 2015. Compte tenu, d'une part, du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et, d'autre part, de certaines dispositions fiscales concernant notamment la taxe sur les salaires, le groupe bénéficiera également de 3,1 millions d'euros supplémentaires.

Ce surcroît de moyens est le bienvenu mais il reste limité. Je rappelle que le contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2013-2015 prévoyait une augmentation des moyens de 10,8 millions d'euros. Dans ces conditions, le développement de France Médias Monde est aujourd'hui interrompu en Amérique latine et il reste limité en Inde et plus généralement en Asie du Sud-Est.

Le ministre des affaires étrangères et du développement international, qui exerce une « cotutelle » sur France Médias Monde, a récemment réaffirmé la nécessité de donner une nouvelle impulsion au développement de cet organisme. Nous aurons prochainement l'occasion de nous prononcer sur les contours de cette ambition puisque le

projet de contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2020 devrait nous être soumis pour avis au début de 2016.

J'en viens maintenant à TV5 Monde. Les conséquences de la cyberattaque du 8 avril dernier obèrent fortement ses comptes en 2015, puisque le surcoût engendré, lié au remplacement du matériel et à l'installation de protections nouvelles, devrait s'élever à 4,8 millions d'euros.

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit d'accorder 76,8 millions d'euros à TV5 Monde, ce qui représente une hausse de 0,7 million d'euros. L'entreprise bénéficiera en outre d'une économie de taxe sur les salaires de 1,7 million d'euros à compter de 2016, en raison de son financement par la contribution à l'audiovisuel public. Au lieu de permettre le développement des programmes et les nouveaux projets, ce surcroît de ressources sera intégralement consacré au financement des dépenses liées à la sécurité, pour un coût estimé à 2,2 millions d'euros.

Je terminerai mon propos sur TV5 Monde par un hommage au personnel de la société, qui a su répondre avec compétence et rapidité à la cyberattaque et qui ne compte pas ses heures depuis le 8 avril pour rétablir l'ensemble des systèmes.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Claudine Lepage, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Un dernier mot, monsieur le président, pour rappeler le caractère indispensable du renforcement des liens de TV5 Monde avec France Télévisions, qui en est devenu le premier actionnaire. Je rappelle que France Télévisions met chaque année à sa disposition 22 000 heures de programmes.

M. le président. Il faut conclure, ma chère collègue !

Mme Claudine Lepage, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Il est donc essentiel que la présidente de France Télévisions soit impliquée dans la gouvernance de TV5 Monde, comme l'était son prédécesseur.

Ainsi, si la commission a donné un avis défavorable, vous aurez compris que, pour ma part, je recommande d'adopter les crédits consacrés à l'audiovisuel extérieur. (*Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et républicain.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de vingt minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Mireille Jouve.

Mme Mireille Jouve. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, lire un livre ou la presse, écouter la radio, regarder la télévision, voilà les gestes, au cœur de notre quotidien le plus simple, que recouvre la présente mission.

Je consacrerai mon intervention au défi du passage à l'ère numérique, qui irrigue tout le secteur culturel. L'évolution de ce secteur, qui continue de justifier un régime dérogatoire de subvention à la création artistique, doit se faire dans le respect du principe de diversité culturelle.

La question de la diversité de l'offre culturelle est particulièrement prégnante dans le domaine du livre ; le rôle des pouvoirs publics n'en est que plus important.

Des institutions telles que la bibliothèque nationale de France ont su aller au-devant du défi numérique ; le travail de numérisation en cours permettait ainsi à la bibliothèque numérique Gallica de posséder en juin 2014 plus de 3 millions de documents de toutes sortes. En outre, Gallica intra muros, disponible seulement dans les salles de lecture de recherche de la BNF, compte 3,3 millions de documents. Ce travail précieux s'inscrit par ailleurs dans un cadre européen, en coordination avec Europeana, qui recense plus de 26 millions d'objets numériques.

Nous saluons ainsi l'effort supplémentaire au profit des seules industries culturelles, qui s'élève à 1,4 % du budget pour 2015. Le programme 334 « Livre et industries culturelles » se voit allouer par le projet de loi de finances pour 2016 près de 266 millions d'euros en autorisations d'engagement et 276 millions d'euros en crédits de paiement. Ainsi, cette augmentation des crédits participe pleinement à la préservation de l'exception culturelle française, parfois mise à mal par la modernité et par sa temporalité particulière.

La préservation de la diversité de la création et de la diffusion fut au fondement de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre destinée à préserver un réseau dense et diversifié de détaillants, dont l'existence paraissait menacée par les pratiques de bradage ou de *discount*. Ce refus de considérer le livre comme un produit marchand banalisé est toujours d'actualité. Contrairement au secteur de la musique, où l'absence de régulation a contribué à l'étiollement du réseau des disquaires indépendants avant même l'apparition des nouvelles technologies, force est de constater que la loi votée en France en 1981 a permis de garantir un réseau dense et diversifié de librairies. Grandes et petites structures continuent de constituer le circuit de vente d'œuvres littéraires.

Toutefois, nous le savons, avec plus de 400 000 références en langue française et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le seul livre, Amazon est désormais le premier libraire de France. La loi du 8 juillet 2014 encadrant les conditions de la vente à distance des livres, dite « loi anti-Amazon », visait à interdire aux libraires en ligne de cumuler à la fois une remise de 5 % sur le prix des livres et la gratuité de la livraison ; elle a vite été contournée. Les plateformes y ont en effet répondu en fixant les frais de livraison à 1 centime par commande contenant des livres.

Il faut ajouter que les géants du web ont continué de renforcer leur stratégie d'évitement de l'impôt en France. Par exemple, Google est parvenu à faire baisser de 35 % l'impôt sur les bénéfices payé en France : en 2014, cette entreprise a ainsi versé un peu plus de 5 millions d'euros, contre 7,7 millions d'euros en 2013 et 6,5 millions d'euros en 2012. Or, l'an dernier, cette entreprise a enregistré un bénéfice net annuel de 14,4 milliards de dollars dans le monde, et son chiffre d'affaires mondial a bondi de 16 %.

L'ambition des pouvoirs publics doit donc être plus grande, et non pas simplement symbolique et pédagogique, afin que la culture ne cesse jamais d'être au cœur de notre identité et de notre pacte républicain.

La presse est également au centre de cette mutation importante. Le numérique a modifié les habitudes de consommation mais n'a pas encore révolutionné le modèle économique de ce secteur. Des mesures ont déjà été prises pour moderniser le secteur et pour développer ses diffusions numérique et physique. Je pense notamment à l'application du taux réduit de 2,1 % de la TVA aux services de presse en ligne, au ciblage accru sur la presse en ligne du Fonds stratégique

pour le développement de la presse, mais également à l'extension et au renforcement de la réduction d'impôt pour souscription au capital des entreprises solidaires de presse d'information, mesures que nous avons adoptées en début d'année.

Le budget pour 2016 prévoit une mesure nouvelle de 4 millions d'euros en faveur des aides au pluralisme de la presse écrite, ce que nous saluons. L'effort doit être poursuivi. Michel Françaix, rapporteur pour avis de la commission de la culture de l'Assemblée nationale, l'a souligné, il s'agit aujourd'hui de mieux accompagner les acteurs émergents et les initiatives innovantes.

Plusieurs limites existent en ce qui concerne les médias émergents : la faiblesse des capacités d'investissement propres à ces sociétés, le caractère mixte de plusieurs sites qui relèvent de la presse écrite, du *blog*, de la musique et de la vidéo – cela les fait sortir des critères de définition de la presse en ligne –, et les modalités de fonctionnement du fonds stratégique, qui consiste en un versement de l'aide sur présentation d'une facture.

Plusieurs pistes ont été envisagées : la réintroduction de la réduction d'impôt pour souscription des entreprises au capital des sociétés de presse ou encore la majoration de l'avantage fiscal jusqu'à 50 % des sommes investies dans une entreprise solidaire de presse d'information. Le modèle français de la presse doit évoluer et nous attendons à ce sujet une initiative forte du Gouvernement.

En outre, la Commission européenne a lancé, le jeudi 10 juillet 2014, une procédure contre la France, pour que celle-ci cesse d'appliquer un taux de TVA réduit à la presse en ligne. Madame la ministre, où en est cette procédure aujourd'hui ?

Par ailleurs, il est à noter qu'une entreprise comme Google utilise des contenus produits par la presse sans les rémunérer.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Mireille Joue. La mission que nous examinons pourrait donner lieu à de bien plus amples débats, tant elle est riche de significations pour notre pays.

Madame la ministre, mes chers collègues, la majorité des membres du groupe du RDSE voteront les crédits, qui montrent, encore une fois, l'attention portée par le Gouvernement à ces sujets. (*Applaudissements sur les travées du RDSE et sur certaines travées du groupe socialiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à M. Loïc Hervé. (*Applaudissements sur les travées de l'UDI-UC.*)

M. Loïc Hervé. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » sont frappés du sceau de l'incertitude. Leur montant global stagne, voire régresse légèrement.

En effet, si l'ensemble des dépenses dédiées aux médias, à la lecture, aux industries culturelles et à l'audiovisuel public augmente de 0,46 %, cette hausse ne compense pas l'effet de l'inflation, qui devrait s'établir, cette année, à 1 %. Il s'agit donc d'un budget gelé.

Surtout, ce budget pourrait se révéler des plus fragiles, en l'absence de réformes structurelles.

Cette incertitude se retrouve dans chaque programme et dans le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

En matière de presse, nous ne pouvons que saluer les nouveaux mécanismes fiscaux créés par la loi du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisa-

tion du secteur de la presse, en particulier le dispositif dit « Charb », adopté grâce à notre collègue Philippe Bonnecarrère, qui permet aux particuliers de déduire de leur impôt sur le revenu les dons aux associations œuvrant en faveur du pluralisme de la presse.

Toutefois, comme l'a très justement souligné Patrick Abate, rapporteur pour avis de la commission de la culture, l'incertitude qui pèse sur les tarifs postaux applicables à la presse au-delà du 31 décembre 2015 jette un discrédit sur l'ensemble du programme dédié à celle-ci.

Dans ce flou, la nouvelle diminution drastique des crédits d'aide au transport postal inscrits dans la mission « Économie » assombrit les perspectives. On ne sait même pas si un nouvel accord sera conclu ou si l'on s'achemine vers l'instauration d'une relation commerciale ordinaire entre La Poste et les éditeurs de la presse.

Une autre incertitude concerne l'Agence France-Presse. Si nous ne pouvons que nous réjouir du classement du contentieux communautaire la concernant, nous considérons que la dotation, stable, qui lui est allouée ne réglera pas ses difficultés à investir, compte tenu de l'absence de fonds propres qui la caractérise et du niveau d'endettement qui est le sien. Notre collègue Philippe Bonnecarrère avait déjà signalé ce problème dans son rapport sur la loi de modernisation du secteur de la presse.

L'incertitude demeure pour ce qui concerne le programme « Livre et industries culturelles ».

On pense immédiatement aux errements du chantier de rénovation du quadrilatère Richelieu, dont le budget dérape et dont on ne sait même pas comment les finitions seront financées. Même le budget du site principal de la Bibliothèque nationale de France, qui concentre l'essentiel des crédits du programme, n'est pas bordé, puisque la maintenance de ce site ne cesse de produire des frais en cascades.

Le financement du Centre national du livre pourrait lui aussi ne plus être assuré à terme, du fait de l'érosion de la dotation, assise sur le produit de la taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression et de la taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision, qui est allouée à celui-ci et dont le montant est désormais inférieur à 30 millions d'euros.

Nous savons que l'heure est à la réflexion sur ce sujet, puisqu'une mission commune à l'Inspection générale des affaires culturelles et au Contrôle général économique et financier, le CGEFi, a été constituée pour comprendre l'affaiblissement du rendement des taxes affectées au Centre national du livre. Nous espérons que cette mission portera vite ses fruits, de manière que le financement du Centre national du livre puisse être rénové dès le prochain exercice budgétaire.

En outre, le sort de la HADOPI est en pur trompe-l'œil. Je connais bien le sujet, pour avoir cosigné, avec ma collègue Corinne Bouchoux, au nom de la commission de la culture, un rapport d'information sur l'avenir de la HADOPI.

On nous présente l'augmentation, pour 2016, de la dotation de la Haute Autorité comme un progrès notable. Il est vrai que le montant alloué passe de 6 millions d'euros à 8,5 millions d'euros ; mais ce n'est là qu'apparence : il faut bien comprendre que, après deux années d'asphyxie budgétaire, l'institution voit, en réalité, son budget sanctuarisé à un niveau très faible, puisqu'elle ne dispose plus d'aucun fonds de réserve dans lequel elle puisse puiser.

Le Gouvernement doit choisir entre, soit supprimer ouvertement la HADOPI, ce à quoi nous nous opposerons, soit lui donner les moyens de fonctionner, quitte à la rénover – mais quand, et au travers de quel texte législatif? Nous avons formulé dans notre rapport des propositions en ce sens. En l'absence de choix clair, le devenir de la Haute Autorité demeure une totale inconnue. Là aussi, c'est l'incertitude qui prévaut.

Hélas! l'incertitude entoure également tout le financement de l'audiovisuel public.

La situation financière de Radio France demeure très fragile. Son déficit se creusera en 2016. Par quel tour de passe-passe devrait-il ensuite se résorber? Faute de réformes sur les méthodes de travail et sur les effectifs, les conditions du retour à l'équilibre, fixé à 2018, demeurent un mystère.

Dans le rapport qu'elle a consacré à ce sujet en avril dernier, la Cour des comptes a mis en évidence des dysfonctionnements et formulé des propositions. Ces dernières seront-elles suivies d'effets?

En l'absence de cap clairement défini, il n'y a rien d'étonnant à ce que les personnels s'inquiètent, comme l'a montré le mouvement de grève exceptionnel, de vingt-huit jours, qui a été décidé au printemps dernier.

J'en terminerai par France Télévisions. Là encore, l'incertitude est également des plus préoccupantes. Cette incertitude pèse sur le périmètre du groupe, sur les attentes de l'actionnaire par rapport aux programmes et, surtout, sur le financement, puisque, d'une part, la situation de l'entreprise reste structurellement déficitaire et, d'autre part, la réforme de la redevance est une fois encore ajournée – *sine die*, si j'ai bien compris.

Cette réforme de la redevance est indispensable; chacun en a bien conscience aujourd'hui.

Cette année, la contribution à l'audiovisuel public augmentera peu, compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Toutefois, même si nous ne sommes pas hostiles, par principe, à une augmentation plus franche du montant de cette contribution, qui demeure l'une des moins élevées d'Europe, nous considérons que le véritable enjeu n'est pas là.

L'enjeu, selon nous, réside dans la réforme de l'assiette de la contribution. En effet, compte tenu de l'évolution des modes de consommation des usages audiovisuels, une contribution assise sur les postes de télévision est devenue totalement obsolète. Le décrochage est inévitable. Tout le monde le sait. Au reste, cela s'est déjà produit chez certains de nos voisins européens... Cependant, le Gouvernement se refuse toujours à réformer l'assiette de la contribution à l'audiovisuel public.

À l'instar de ce qu'ont préconisé nos collègues Jean-Pierre Leleux et André Gattolin dans leur rapport adopté par la commission de la culture en septembre dernier, nous soutenons la mise en place d'une contribution forfaitaire universelle, sur le modèle allemand.

Au lieu de cela, le Gouvernement a pour sa part choisi d'augmenter la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques, la TOCE, la faisant passer de 0,9 % à 1,2 % du chiffre d'affaires, pour un rendement de 75 millions d'euros.

Nos rapporteurs parlent d'une politique de Gribouille. Nous les rejoignons. L'augmentation du taux de la TOCE pénalisera le secteur de la téléphonie mobile, dont les tarifs augmenteront, alors même que le produit actuel de la taxe

suffirait à compenser les pertes de recettes publicitaires de France Télévisions, s'il lui était effectivement affecté dans sa totalité, conformément à son objet initial.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, mes chers collègues, le groupe UDI-UC s'opposera à l'adoption des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». (*Applaudissements sur les travées de l'UDI-UC et du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme Corinne Bouchoux.

Mme Corinne Bouchoux. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le budget pour 2016 de la mission « Médias, livre et industries culturelles » est globalement stable, ce qui est une bonne chose.

Ainsi que nous l'avons tous dit, les moyens attribués à ces secteurs cruciaux de la culture servent la démocratie, la citoyenneté et l'expression du pluralisme.

Les aides à la presse diminuent sensiblement, mais la décision de mieux concentrer les aides directes aux titres fragiles, aux nouveaux médias et aux médias vertueux est bienvenue.

Le soutien à la diversité des médias qui apportent une contribution au débat public et qui renouvellent les approches de l'actualité va également dans le bon sens. Il ne faut pas perdre de vue que le numérique, même s'il représente l'avenir, ne fait pas encore vivre ses acteurs!

Notre groupe est, par conséquent, plutôt favorable à l'adoption des crédits pour la presse, malgré la réserve exprimée.

Par ailleurs, nous nous réjouissons du dépôt, à l'Assemblée nationale, d'un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2015 sur la TVA appliquée à la presse en ligne. Vous le savez, mes chers collègues, un certain nombre de sites internet en ligne, dont *Arrêt sur images* et *Mediapart*, font l'objet de redressements fiscaux, pour avoir appliqué le taux de 2,1 % sur la période allant du 12 juin 2009 au 1^{er} février 2014.

Nous avons soutenu, en février 2014, le passage à une TVA réduite pour les sites de presse en ligne. Notre collègue André Gattolin a également déposé, sur la première partie du présent projet de loi de finances, un amendement visant à corriger ce qui semble une imprécision de la loi, mais cet amendement a été rejeté.

Nous appelons à une solution juste, respectant les finalités de la politique d'aide à la presse, même si je sais bien que cela relève davantage de Bercy que de votre ministère, madame la ministre.

S'agissant des crédits du livre, nous sommes tout à fait favorables à la mixité des publics et à la plus grande diversification des pratiques de lecture que promeut le Gouvernement; mais, madame la ministre – et vous le savez comme moi –, massification ne signifie pas toujours démocratisation. De celle-ci, nous sommes encore loin! Sur ce plan, nous pensons qu'il faut mieux utiliser l'argent qui a été fléché.

Au reste, nous regrettons que le Centre national du livre, qui redistribue les fonds issus de taxes affectées vers les acteurs du secteur sous forme de prêts, de subventions ou d'interventions en faveur des librairies les plus fragiles, connaisse quelques difficultés. Défendre les petits distributeurs du livre est une nécessité économique et démocratique absolue!

Le système d'attribution des aides ne devrait-il pas, à terme, être réformé et, par exemple, mieux prendre en compte la prise de risque éditoriale? C'est un impératif démocratique, madame la ministre! Je pense ici aux éditeurs indépendants, dont on ne parle presque jamais. Je souhaite appeler votre attention sur leur situation.

Dans un contexte de transition numérique, il nous semble également important de continuer à travailler avec les éditeurs et avec les libraires, mais aussi de revoir la question de la formation à ces professions.

Pour ce qui concerne les industries culturelles, la dotation de la HADOPI passe de 6 à 8,5 millions d'euros. Cette augmentation est positive, mais on ne sait pas bien à quoi elle servira.

Pour notre part, nous espérons une nouvelle réflexion sur la chronologie des médias – il y a peut-être matière à des améliorations sur cette question – et nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'une meilleure promotion d'une offre légale de qualité.

Nous nous réjouissons de la pérennisation du fonds de soutien aux médias de proximité qui avait été créé à la suite des attentats de janvier dernier. Je veux parler ici du soutien aux webradios, aux webtélévisions et aux webzines destinés aux jeunes dans les territoires ruraux, mais également dans le domaine de la politique de la ville. Dans le contexte actuel, il nous semble important que ces initiatives reçoivent une attention particulière et pérenne.

Je tiens aussi à signaler une incohérence qu'a relevée, hier soir, notre collègue Marie-Christine Blandin. Les moyens alloués au Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, le CLEMI, sont tout à fait insuffisants. Or, madame la ministre, on ne peut pas déconnecter l'éducation aux médias de la mise en place de nouveaux médias! Ce serait paradoxal! Peut-être plus qu'à une augmentation des fonds, nous appelons, sur ce plan, à une meilleure articulation entre les actions des différents ministères, qui restent trop « en silo » et ne coopèrent pas suffisamment.

Concernant la situation de Radio France, nous avons, lors d'une réunion de la commission de la culture, interpellé ses responsables au sujet de Sophia, la banque de programmes qui fournit les radios associatives, dont l'évolution actuelle interroge et nous semble poser un problème de pluralisme.

Les crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » progressent, mais nous savons que la situation, en la matière, est extrêmement difficile, ainsi que plusieurs orateurs l'ont signalé. Nous pensons, comme nos collègues André Gattolin et Jean-Pierre Leleux l'ont indiqué dans leur rapport, que le modèle économique de France Télévisions doit être revu et que l'on ne fera pas l'économie d'une réflexion sur la contribution à l'audiovisuel public.

Au final, madame la ministre, même si nous regrettons nous aussi quelques insuffisances relevées soit par les rapporteurs, soit par nos collègues, nous sommes globalement favorables à ce budget, compte tenu de sa trajectoire générale et des impulsions qu'il permettra d'apporter. *(Applaudissements sur les travées du groupe écologiste et du RDSE, ainsi que sur certaines travées du groupe socialiste et républicain.)*

M. le président. La parole est à M. Guy-Dominique Kennel. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et de l'UDI-UC.)*

M. Guy-Dominique Kennel. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le budget de la mission « Médias, livre et industries culturelles » est relativement stable, avec, néanmoins, des différences entre certains postes de la mission.

Ainsi, à l'image des rapporteurs, j'approuve le renforcement des aides au livre et à la lecture, aux médias de proximité ou au pluralisme de la presse et l'extension des aides aux périodiques.

En revanche, force est de constater que, dans le même temps, les aides à la presse diminuent globalement de 1,1 %, après avoir subi une baisse de 3 % pendant deux années, et qu'aucune solution n'est apportée au problème du transport postal, ce qui risque de fragiliser durablement le secteur.

Le Gouvernement a maintes fois annoncé une réforme des aides à la presse sans la réaliser et, qui plus est, en en diminuant les crédits. La situation est pourtant urgente, car le secteur de la presse est particulièrement affaibli par le développement du numérique et par la perte de recettes publicitaires: son chiffre d'affaires a baissé de plus de 6 % entre 2012 et 2013 et de 4 % entre 2013 et 2014. Nous vous écouterons attentivement sur ce sujet, madame la ministre.

Je souhaiterais également connaître votre point de vue sur les missions de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet, la HADOPI, dont les crédits augmentent cette année, après plusieurs exercices chaotiques.

Depuis le changement de majorité, le sort de cette instance est devenu incertain. Le Gouvernement, qui avait prévu de la supprimer et de transférer ses missions au CSA, conformément aux préconisations du rapport Lescure, a réduit son budget. En 2014, la HADOPI a même dû puiser dans ses fonds de roulement.

Aujourd'hui, ce projet de suppression n'est plus d'actualité, et le présent projet de loi de finances rétablit une partie de ses crédits, qui passent de 6 millions d'euros à 8,5 millions d'euros.

Si ce chiffre demeure en retrait par rapport aux 9 millions d'euros que l'institution réclame pour pouvoir remplir l'ensemble de ses missions, du moins est-il révélateur d'une évolution: le Gouvernement reconnaît – enfin! – l'utilité d'un contrôle et d'une riposte graduée, puisqu'il maintient le dispositif que nous avons mis en place.

Je me réjouirais réellement de ce soutien budgétaire s'il s'accompagnait de déclarations confirmant votre détermination, madame la ministre, à maintenir les actions de la HADOPI. Il est, en effet, nécessaire de rassurer la direction et les effectifs, et d'empêcher toute ambiguïté quant à votre positionnement.

Au 31 mai 2015, la HADOPI totalisait 4,6 millions d'envois de premières recommandations et 458 000 envois de secondes recommandations – elle a rarement besoin d'aller jusqu'à la transmission des dossiers au procureur de la République. L'intérêt du dispositif repose sur la crainte qu'il suscite chez les internautes peu respectueux du droit d'auteur.

Un récent et excellent rapport d'information de nos collègues Corinne Bouchoux et Loïc Hervé conclut à la nécessité de préserver la HADOPI, dont la « disparition constituerait un message démissionnaire incompréhensible à l'heure où le droit d'auteur et la création subissent des attaques répétées ».

Sans doute des réformes pourraient-elles améliorer le dispositif. Je pense à des recommandations telles que le retrait des contenus contrefaisants, la formation des futurs enseignants ou encore l'instauration d'une amende administrative, qui fait débat eu égard au nombre restreint de recours ayant abouti. Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine sera débattu au Sénat fin janvier 2016, mais ce sujet ne figure malheureusement pas dans les multiples tiroirs de ce texte...

Mais j'en reviens à ce projet de budget, et plus précisément au compte d'avances à l'audiovisuel public.

Madame la ministre, la question du financement de France Télévisions justifie à elle seule le rejet des crédits par notre groupe.

Le Gouvernement précipite l'arrêt de sa participation au budget de France Télévisions, en l'avançant d'un an. Est-ce pour mettre en place un dispositif de financement alternatif, mûrement réfléchi? Bien sûr que non! Ou bien pour instaurer un dispositif s'inspirant des recommandations des différents rapports publiés sur le sujet, à l'instar du rapport de MM. Leleux et Gattolin? Non, aucunement!

La seule proposition alternative consiste en l'augmentation de la taxe sur les opérateurs de télécommunications. Cette décision est contraire à la promesse du Gouvernement – nous y sommes, hélas!, habitués – de ne plus alourdir la fiscalité sur les entreprises et les ménages, puisque l'on sait pertinemment que l'augmentation sera répercutée précisément sur eux! (*M. le rapporteur spécial opine.*)

Par ailleurs, malgré diverses déclarations au cours de ces derniers mois, la question de l'élargissement de l'assiette de la redevance, principale source de financement public, en sus de la taxe télécoms, reste toujours sans réponse. Alors que 80 % des Français sont désormais des internautes et que le nombre moyen d'écrans est de 6,4 par foyer, le Gouvernement ne pourra pas toujours échapper au débat lié au bouleversement des usages à cause du numérique.

Au final, le désengagement de l'État pour ce qui concerne l'année 2016 laisse France Télévisions dans une situation bancaire: si les dispositions prévues permettent de combler une partie du déficit annoncé, elles n'assurent pas de ressources pérennes pour lui permettre de remplir ses missions de service public dans de bonnes conditions et, surtout, dans la durée. Le Gouvernement semble vouloir mettre en quelque sorte la charrue devant les bœufs, si vous me permettez l'expression.

Dans ces conditions, vous comprendrez, mes chers collègues, que le groupe Les Républicains suivra l'avis du rapporteur spécial et rejettera les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et de l'UDI-UC.*)

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Gonthier-Maurin.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, cette mission revêt une importance capitale pour notre démocratie, encore plus aujourd'hui au regard du contexte national et international.

Droit à l'information et droit à la confrontation d'idées sont en effet consubstantiels à l'exercice de la démocratie. Les industries culturelles jouent un rôle essentiel dans la compréhension des enjeux et des questions qui traversent notre société et, donc, dans l'émancipation humaine.

On ne peut ignorer le rôle qu'ont eu les industries culturelles dans la massification de l'accès aux œuvres. Il est toutefois regrettable que l'exception culturelle, qui a fait la force de notre pays, soit aujourd'hui de moins en moins valorisée. L'uniformisation de la production culturelle et artistique, conduite par les obligations du marché, n'a pu être empêchée, faute d'une ambition étatique suffisante.

De fait, s'il nous apparaît contre-productif de s'opposer à la production culturelle industrielle au nom d'un élitisme assumé et revendiqué, il convient de déplorer que nombre de créateurs dits « originaux » soient en difficulté pour présenter leurs œuvres, par manque de soutiens suffisants tant des géants du secteur que des pouvoirs publics.

S'agissant du programme 180 « Presse », mon collègue Patrick Abate a rappelé nos satisfactions et nos inquiétudes.

Si nous pouvons nous réjouir de l'augmentation des aides en faveur du pluralisme, le constat global doit être plus mesuré: la situation des messageries et de l'AFP est particulièrement bancal et fragile, nous avons des doutes sur la suite donnée aux accords Schwartz relatifs aux tarifs postaux. Nous restons inquiets et serons vigilants tant la presse, pourtant au cœur du processus démocratique, comme je viens de le rappeler, est affaiblie.

J'appelle le Gouvernement à une vigilance accrue quant à la dynamique de concentration des groupes de presse et à la situation des pigistes, des photojournalistes et de tous ceux qui sont au cœur de ce rouage si indispensable.

En effet, de plus en plus de titres se retrouvent sous la houlette de quelques grands groupes, ce qui n'est pas sans conséquences sur le pluralisme et les conditions d'emploi et de travail des salariés.

J'en viens maintenant aux autres programmes de la mission.

Concernant les crédits alloués au livre, ce budget nous interpelle une nouvelle fois, et ce pour plusieurs raisons.

Rappelons tout de même que c'est la Bibliothèque nationale de France, la BNF, qui en capte l'essentiel. Il convient aussi de relever qu'une partie des dispositifs, notamment concernant le livre, se font en collaboration avec les collectivités territoriales. Je pense, entre autres, aux « contrats territoires-lecture » et au projet « Premières Pages ». Si l'on peut se réjouir de voir la participation de l'État presque doubler pour ce qui concerne ces dispositifs, je crains que cela ne soit pas suffisant, eu égard aux restrictions budgétaires imposées aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, un certain nombre d'autres craintes demeurent. Le Centre national du livre, déjà fragile économiquement, voit les taxes le finançant plafonnées, alors même que sa contribution au plan de soutien aux librairies est accrue.

L'augmentation importante des crédits dans le domaine des industries culturelles ne doit pas nous faire oublier que le renforcement de la HADOPI en capte la moitié, ce qui laisse, de fait, les autres champs couverts insuffisamment nantis, comme la musique enregistrée, le cinéma et les jeux vidéo.

Sur ce dernier point, qu'en est-il, madame la ministre, de la mise en œuvre du dispositif de compensation et d'incitation *via* un crédit d'impôt pour faire en sorte que les studios de jeux vidéo restent en France?

La situation du Centre national du cinéma et de l'image animée, le CNC, pose aussi question. Si le Gouvernement a pris l'engagement, cette année, de ne pas ponctionner le

fonds de roulement, faire reposer son financement sur le produit des taxes et les recettes des SMS et du *replay* représente un risque et une imprévisibilité majeure à nos yeux, une moindre consommation des usagers impliquant une baisse des recettes.

Sur le programme 313 « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique », le constat est tout aussi préoccupant.

Face à l'exigence de renforcer le pluralisme et le droit à l'information, vous répondez par une limitation des budgets et renvoyez les opérateurs à la « maîtrise de leur masse salariale » et à la recherche de ressources propres. Il faut donc que des opérateurs comme Radio France, l'Institut national de l'audiovisuel, l'INA, ou encore France Télévisions, se lancent dans l'activité chronophage de recherche de fonds propres, bien souvent issus du privé.

Ce que vous proposez cette année pour France Télévisions, dont la situation budgétaire est déjà plus que précaire, aurait mérité un débat.

En effet, vous avez fait adopter par l'Assemblée nationale un amendement visant à anticiper d'un an la suppression des dotations budgétaires allouées à ce groupe pour ne faire reposer son financement que sur trois leviers : le produit de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques, la TOCE, celui de la contribution à l'audiovisuel public, la CAP, et les ressources propres.

L'idée que ce mode de financement serait garant de l'indépendance et de la stabilité financière de France Télévisions, et plus largement des opérateurs publics, ne va pas de soi.

Nous pensons que cette question mérite un véritable débat de fond, en prenant le temps nécessaire, sur les réels acquis en termes d'indépendance et de continuité des missions de service public qui leur incombent et qu'elle ne doit pas être traitée à la hussarde, par voie d'amendement.

L'exemple de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, l'INRAP, doit nous inciter à la vigilance : après avoir testé ce modèle de financement, vous avez dû faire marche arrière, en réinstaurant une subvention pour charge de service public !

Pour conclure, je souhaite souligner une nouvelle fois la nécessité pour notre société de bénéficier de médias libres, pluralistes et indépendants et de garantir un accès universel à toutes les formes d'œuvres culturelles.

Nous aurions aimé avoir sous les yeux un budget à la hauteur des ambitions des enjeux au regard de la situation actuelle. En l'état, notre inquiétude est grande. Et c'est pourquoi nous voterons contre les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à M. David Assouline. (*M. Bernard Lalande applaudit.*)

M. David Assouline. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Médias, livre et industries culturelles » est composée de trois programmes qui n'ont pas grand-chose à voir les uns avec les autres. Aussi, il serait bon que Bercy mette en place une nomenclature plus cohérente, au service du vote des assemblées parlementaires. Car il est souhaitable que les choses soient claires et lisibles. Comment faire œuvre de pédagogie dans nos débats et auprès de nos concitoyens quand nous avons nous-mêmes du mal à comprendre les budgets ? Pourtant, ce sont nos concitoyens qui doivent comprendre.

Les crédits alloués à l'ensemble de la mission progressent de 0,46 %, ce dont nous nous félicitons. Cette progression est à l'image de celle du budget de la culture dans son ensemble : après deux premières années de baisse – nous l'avions déploré, et le Gouvernement a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur ! – et une année de stabilisation, c'est reparti à la hausse. Bravo !

Cela est d'autant plus important que la culture, comme l'ont souligné d'autres orateurs, ainsi que, de manière générale, tout ce qui a trait aux médias et à l'industrie culturelle, est au cœur de la riposte que nous engageons sur le plan sécuritaire, mais aussi sur le plan culturel, qui est ô combien fondamental. Car c'est bien cela qui est menacé, attaqué. Nous devons donc être les premiers à faire rempart.

Mes collègues ont souligné les aspects positifs de cette mission : coup de pouce aux médias de proximité, aides à la lecture, un sujet que développera ma collègue Sylvie Robert, augmentation des aides en faveur du pluralisme de la presse.

À cet égard, permettez-moi d'évoquer le contexte.

Il faudra légiférer et prendre des mesures concernant les médias en général et la presse en particulier. On le dit depuis un moment, un mouvement de forte concentration détruit peu à peu le pluralisme fondamental de la presse. Je pense notamment à la multitude de titres de la presse quotidienne régionale, un acquis depuis la Libération, qui offrait non seulement un pluralisme d'idées et d'approches, mais aussi un maillage territorial, qui était à l'honneur de la France.

Cette concentration fait que de grands groupes possèdent plusieurs titres, mais le masquent – les lignes éditoriales, voire les articles, sont les mêmes ! – pour créer une illusion de pluralisme. Il n'est plus possible de rester sans rien faire : il faut assurer l'indépendance des rédactions, nous sommes revenus sur ce point plusieurs fois déjà.

Concernant l'Agence France-Presse, l'AFP, on note plusieurs points positifs.

Des efforts en faveur de la réduction des dépenses sont demandés, notamment dans l'audiovisuel, cela a été souligné par François Baroin.

S'agissant du Centre national du cinéma et de l'image animée, une critique récurrente se fait entendre dans notre assemblée. À l'inverse de ce que vous avez dit, monsieur Baroin, et de ce qui est parfois défendu ici par la commission des finances, le financement du cinéma français est vertueux. Il est ce qu'il est pour la France et le monde en vertu précisément de son mode de financement.

Le financement de cet organisme repose sur trois taxes affectées : la taxe spéciale additionnelle sur le prix des places de cinéma, la taxe sur les diffuseurs télévisuels et la taxe sur l'édition vidéo. Elles permettent un financement harmonieux d'un nombre de films toujours important, qui contribuent au rayonnement du cinéma français dans le monde. C'est l'un des atouts de notre pays, reconnu dans le monde, alors que, dans le reste de l'Europe, la production cinématographique s'est effondrée. Sur le marché mondial, nous sommes le deuxième pays dans ce secteur, si l'on exclut l'Inde, qui possède un marché intérieur particulièrement important. Aussi, je ne crois pas qu'il faille continuer à affaiblir, y compris politiquement, la promotion du cinéma français. C'est pourquoi je défends ici le fonctionnement de notre industrie cinématographique.

M. Baroin et d'autres intervenants ont expliqué qu'ils avaient décidé de voter contre ces crédits – pour ma part, vous l'aurez compris, je préconise, au nom du groupe socialiste, leur adoption – parce que le financement de France Télévisions n'est pas assuré et que la réforme a été reportée.

Franchement, ne parions pas sur l'amnésie de nos collègues! M. Leleux l'a dit, la crise du financement de France Télévisions remonte non pas à 2012, mais à la réforme de 2009, menée sous le précédent gouvernement, à un moment où ce groupe ne connaissait aucun problème de financement grâce aux ressources tirées, d'une part, de la publicité et, d'autre part, de la redevance. En une réforme, on a décidé de priver l'audiovisuel public de 400 millions d'euros de ressources! Les taxes, notamment la taxe Copé, que vous ne voulez pas augmenter un petit peu aujourd'hui, n'ont pas permis de compenser une telle perte. À compter de cette date, on a augmenté cette taxe tous les ans de deux euros, voire quatre euros, afin de permettre un financement stable et harmonieux. Sinon, il aurait fallu réformer l'assiette de la taxe, ce que je préconise depuis trois ans.

Si vous rejetez ces crédits parce que cette réforme n'est pas en cours, pourquoi n'avez-vous pas proposé un amendement visant à remédier à la situation?

Ayons un débat de vérité: si vous voulez élargir l'assiette de cette taxe cette année, pourquoi n'amendez-vous pas ce projet de loi de finances? En réalité, vous ne voulez pas assumer vos choix devant nos concitoyens.

Pour ma part, je suis prêt à le faire, à condition qu'il n'y ait pas de francs-tireurs embusqués dans les coins! Près d'un million de nos concitoyens devront de nouveau être assujettis à la CAP, la contribution à l'audiovisuel public.

M. André Gattolin. Oui!

M. David Assouline. Il faut l'assumer! Vous déclarez être favorables à une telle mesure. Mais vous ne faites rien, parce que vous ne l'assumez pas!

Mme Catherine Morin-Desailly, *présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.* C'est la meilleure!

M. Loïc Hervé. C'est un procès d'intention!

M. David Assouline. Rendez-vous au prochain débat budgétaire! Inscrivons cette question à l'ordre du jour du Sénat, discutons et essayons d'aboutir à un consensus! Cela serait utile pour tenter de convaincre nos concitoyens. Moi, cela ne me pose pas de problème: je propose cette solution depuis trois ans! Mais vous, vous ne pensez qu'à vous mettre en embuscade.

M. Loïc Hervé. C'est incroyable!

M. Guy-Dominique Kennel. Cela fait trois ans que vous êtes aux affaires!

M. David Assouline. Je le répète, le budget de l'audiovisuel public est très important. Aujourd'hui, la concentration à l'œuvre dans l'audiovisuel privé nécessite de stabiliser et de renforcer le financement de l'audiovisuel public. Le système a été déstabilisé sous la droite; nous continuerons à le défendre, en assumant nos responsabilités.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous appelons, mes chers collègues, à voter ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Robert.

Mme Sylvie Robert. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, Julien Green écrivait: « Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade. »

Actuellement, s'il est indéniablement nécessaire d'agir, de faire face et front commun, il est tout autant indispensable de préserver l'imaginaire et la création, ces moments où l'esprit se trouve transporté hors du tumulte pour mieux réfléchir ou rêver.

Le livre a cette force, capable à la fois de faire rompre instantanément avec le réel, mais aussi de plonger la conscience encore plus intensément dans le réel. Chaque livre a son univers et sa portée, comme chaque lecteur a ses goûts et sa sensibilité. Mais comme l'exprime Antoine Albalat avec limpidité, « un livre qu'on quitte sans en avoir extrait quelque chose est un livre qu'on n'a pas lu ».

Ce désir d'évasion, de réflexion et de compréhension est symbolisé par la dynamique du marché du livre. Après plusieurs années difficiles, dues, entre autres choses, à la percée du numérique, les ventes se sont stabilisées autour de 422 millions d'ouvrages en 2014, dont près d'un quart de littérature. L'année 2015 devrait être une année encore plus faste, grâce à l'accroissement des ventes d'essais politiques et philosophiques, voire de romans.

Il est évident que le climat présent, marqué par l'incertitude ou l'absurde, amplifie le besoin de comprendre ce qui est encore intelligible.

Dans ce contexte, le soutien à la filière du livre, composée de multiples acteurs, est absolument essentiel. Il convient, notamment, de veiller à la situation du Centre national du livre, le CNL. En tant qu'opérateur de l'État, il encourage la création, l'édition et la diffusion des œuvres.

Or la baisse des recettes du CNL pourrait, à terme, fragiliser ses actions pourtant reconnues, en particulier en matière de numérique. C'est pourquoi la mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles, l'IGAC, ainsi qu'au Contrôle général économique et financier est primordiale et pourrait permettre de dégager plusieurs solutions pour pérenniser le modèle économique du CNL.

Par ailleurs, les librairies indépendantes constituent un maillon caractéristique de la chaîne du livre, participant activement au rayonnement de la culture en France. La preuve en est un réseau singulièrement dense: 2 500 librairies, dont plus de 500 disposent d'un label de qualité « librairie indépendante de référence ». Elles jouent un rôle essentiel dans nos territoires et dans l'économie de proximité.

En difficulté depuis le début des années 2000 et l'explosion de la vente en ligne, les librairies indépendantes ont vu leur part de marché s'éroder: moins de 1 % des achats s'effectuait en ligne en 2000, contre 18,5 % en 2014. Cependant, le plan de soutien mis en œuvre l'an passé, qui vise notamment à faciliter l'accès au crédit bancaire et à conforter les aides directes versées par le CNL, a eu l'effet escompté, ce qui a permis d'endiguer cette tendance.

À l'avenir, en vue de renforcer le poids des librairies indépendantes dans l'économie locale et d'améliorer leur taux de rentabilité, des pistes pourraient être étudiées. À ce titre, la mission commune d'information du Sénat sur la commande publique, à laquelle j'ai participé, préconise de faire passer le seuil de mise en concurrence sur les marchés publics de 25 000 euros à 40 000 euros d'ici à trois ans. Les librairies seraient ainsi mieux protégées et leur place dans les circuits courts consolidée. Cette mesure constituerait déjà une avancée.

Outre le soutien à la filière du livre, le développement de la lecture publique est un axe majeur de la politique de l'État et des collectivités territoriales. Inciter à la pratique de la lecture, essayer de donner le goût du livre, lutter contre l'illettrisme sont des enjeux à la fois éducatifs et civiques, donc forcément démocratiques.

Dans cette perspective, le quasi-doublement de l'enveloppe allouée aux contrats territoires-lecture, les CTL, constitue une avancée. Ces contrats, qui prennent la forme de partenariats pluriannuels entre l'État, les collectivités et, éventuellement, des structures associatives permettent de mener des actions ciblées, surtout dans les quartiers prioritaires, mais aussi dans les zones rurales.

En essayant de combler les zones blanches et de toucher un public qui peut être empêché d'accéder aux espaces de lecture ou qui n'y a pas accès, les CTL sont un instrument important au service de la lecture publique et, par-delà, de l'éducation, de l'insertion et de la justice sociale.

En l'espèce, je suis convaincue que les bibliothèques – vous savez mon attachement à ces structures! –, espaces modernes de libertés et de solidarités, lieux de vie, incarnations du vivre ensemble, ont un rôle croissant à jouer. Je ne peux que me réjouir de la création d'une part fonctionnement au sein du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, la DGD, qui, espérons-le, favorisera la réalisation de projets ayant pour finalité d'améliorer l'amplitude horaire des bibliothèques.

Le programme 313, qui a trait à la contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique, est également un élément important de la vie culturelle des territoires. À cet effet, les crédits affectés au Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale ont pour objet de contribuer au secteur radiophonique de proximité, qui fait vivre le débat, le pluralisme et le lien social. Pour 2016, le montant est maintenu à la même hauteur qu'en 2015, soit 29 millions d'euros. C'est une bonne chose. Toutefois, nous restons vigilants sur la question de la banque de programmes Sophia, mes collègues en ont déjà parlé, dont on ne connaît pas à ce jour l'avenir.

En parallèle, à la suite de l'expérimentation concluante menée cette année, un fonds de soutien aux médias de proximité a été créé et doté de 1,5 million d'euros. Ces médias, de taille modeste, souvent fragiles, dirigés vers un public jeune, sont de plus en plus nombreux. Ils sont très utiles à la démocratie locale. Veillons donc à les maintenir!

Enfin, la diversité culturelle est aussi fonction de la pluralité des acteurs. Je prendrai un seul exemple. Dans le domaine de l'industrie culturelle, et plus spécifiquement de la musique enregistrée, existent de nombreuses TPE et PME indépendantes, aux modèles économiques très différents, qui maillent nos territoires. Pour les soutenir, le crédit d'impôt est important. Il sera prolongé jusqu'à la fin de l'année 2018, ce qui est une bonne chose.

Pour conclure, je dirai que la volonté du Gouvernement de promouvoir la diversité culturelle en apportant des garanties aux divers acteurs et en stimulant le tissu économique local est vraiment à saluer, peut-être plus encore aujourd'hui qu'hier, face aux phénomènes importants de concentration observés dans le secteur des industries culturelles. Car la diversité, quelle qu'elle soit, ne se décrète jamais. Il faut savoir créer les conditions de son existence, mais aussi de son développement. (*Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et républicain et du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de vos interventions, très riches, comme toujours, qui donnent à notre débat l'ampleur qu'il mérite. Je tâcherai de répondre aux questions que vous m'avez posées sur la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

Permettez-moi simplement de rappeler ce qui est aujourd'hui en jeu.

Vous allez débattre des moyens que la puissance publique met à la disposition des médias pour garantir leur existence, dans un contexte où l'économie du secteur est en pleine mutation, vous avez été nombreux à le rappeler.

Ce qui est en jeu, c'est aussi la liberté de création, en particulier pour la musique et le livre. Là aussi, la mutation numérique a des effets profonds. Nous avons la responsabilité de l'accompagner, pour en tirer le meilleur et nous assurer que tous les Français continuent d'avoir accès à des œuvres d'une grande diversité et d'une grande qualité.

Enfin, ce qui est en jeu, c'est l'accès de tous à la culture, partout, sur tous les territoires, en particulier là où elle est moins présente qu'en d'autres lieux. Nos 16 000 bibliothèques forment un réseau formidable, et vous le savez mieux que personne, en tant qu'élus des territoires. À nous, là encore, de savoir tirer parti de leur présence et de leurs équipes, pour que tous ceux qui se sentent inhibés dans les lieux de culture, mais n'aspirent pourtant qu'à s'y rendre, puissent y avoir accès.

Pour faire face à ces trois enjeux, le Gouvernement prévoit de doter la mission « Médias, livre et industries culturelles » à hauteur de 600 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les 3,8 milliards d'euros que l'État réserve pour les avances à l'audiovisuel public.

L'indépendance des médias – c'est la conviction du Gouvernement – passe par une sécurisation des outils de financement.

Pour ce qui est de l'audiovisuel public, après avoir rétabli, en 2013, l'indépendance des nominations, nous renforçons l'indépendance financière en supprimant les subventions budgétaires, pour y substituer des recettes sécurisées, pérennes, qui lui sont directement affectées.

S'agissant de la contribution à l'audiovisuel public, son produit augmentera mécaniquement en 2016, du fait de l'inflation et de la progression du nombre de redevables.

Quant à la taxe sur les télécoms, elle sera portée à 1,3 %. Une partie de son produit – à savoir 140 millions d'euros – sera désormais formellement affectée au financement de France Télévisions.

Permettez-moi de m'attarder un instant sur la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques, puisque plusieurs d'entre vous l'ont évoquée.

Les modes d'accès au service public audiovisuel ont très fortement évolué depuis une dizaine d'années. Cette nouvelle réalité doit être prise en compte dans le système de financement de l'audiovisuel public; certains d'entre vous ont ainsi appelé à une réforme de la contribution à l'audiovisuel public; j'y reviendrai tout à l'heure. C'est ce que nous faisons en réalité, en affectant une partie de la taxe télécoms à l'audiovisuel public.

M. François Baroin, rapporteur spécial. C'est audacieux!

Mme Fleur Pellerin, ministre. Le succès des offres à haut débit et à très haut débit de ces opérateurs tient très largement à la circulation des œuvres *via* le *streaming*, les services de télévision de rattrapage ou encore les services de vidéo à la demande.

Par son importante participation au financement de ces œuvres, France Télévisions contribue à la création de valeur par ces opérateurs. Il y a donc une véritable logique économique à ce que ces derniers soient appelés à contribuer au financement de France Télévisions.

Les annonces récentes, ainsi que le succès de la cession de la bande des 700 MHz, dont certains prédisaient que le rendement serait faible, montrent d'ailleurs que cette réforme n'entrave en rien le dynamisme du secteur des télécommunications, ni même sa rentabilité économique.

Quant à la réforme de la contribution à l'audiovisuel public, plusieurs pistes ont déjà été examinées au cours des douze derniers mois – vous les avez évoquées, mesdames, messieurs les sénateurs –, que ce soit dans le rapport réalisé sur l'initiative des sociétés de l'audiovisuel public, dans les travaux du Gouvernement préparatoires au projet de loi de finances pour 2016, ou encore dans les deux rapports parlementaires publiés récemment sur ce sujet.

Les différentes options sont aujourd'hui identifiées. Il me paraît souhaitable que les choix réalisés soient les plus consensuels possible, en conjuguant équité et modernité, face à l'évolution des usages que j'ai évoquée, mais aussi maîtrise de la pression fiscale sur les ménages.

Nous allons donc continuer à travailler sur les différentes hypothèses envisagées et poursuivre la réflexion déjà engagée par les services de l'État, en associant bien évidemment le Parlement.

La dotation budgétaire de France Télévisions diminue, pour 2016, de 160 millions d'euros par rapport à 2015, et sera ainsi définitivement supprimée. Il s'agit d'une réforme importante, qui met fin à l'insécurité budgétaire dans laquelle le groupe était plongé.

En définitive, les moyens accordés à l'audiovisuel public seront renforcés de 40 millions d'euros – ces ressources sont pérennes! –, dont près de 30 millions d'euros supplémentaires destinés à France Télévisions. C'est le signe de notre grande ambition pour l'audiovisuel public, pour ses missions d'information et de décryptage, de soutien à la création et de transmission de la culture sur tout le territoire, auprès de tous les Français.

À cela s'ajoute une ambition de réforme des moyens et de la gestion, visant en particulier à renforcer la coopération et les synergies entre les organismes de l'audiovisuel public. En témoigne, récemment, la mise en place, pour la première fois, du comité stratégique de l'audiovisuel public.

Je dirai un mot sur TV5 Monde et Radio France, puisque ces sujets ont été évoqués par Mme Garriaud-Maylam et Mme Lepage.

La France a décidé d'accompagner l'entreprise TV5 Monde pour que celle-ci puisse faire face à la cyberattaque à laquelle elle a été confrontée, en mobilisant les équipes d'experts de l'ANSSI, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, en acceptant le redéploiement en cours d'année 2015 de 1,2 million d'euros de ressources, en confirmant l'augmentation de 0,7 million d'euros de la dotation de TV5 Monde

pour 2016, et en laissant à la société le bénéfice intégral de l'économie fiscale de 1,7 million d'euros liée à son financement par la contribution à l'audiovisuel public.

À l'occasion de la réunion annuelle des hauts fonctionnaires de TV5 Monde, qui s'est déroulée vendredi dernier, les autres gouvernements partenaires ont également affirmé leur soutien à TV5 Monde, en annonçant, pour 2016, une hausse exceptionnelle de leur contribution publique à hauteur de 1,5 million d'euros, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à 2015.

Ces financements supplémentaires permettront à la chaîne non seulement de couvrir les charges exceptionnelles relatives à la cyberattaque, mais également de poursuivre la mise en œuvre des principaux projets de son plan stratégique 2014-2016.

S'agissant du COM de Radio France, le contrat d'objectifs et de moyens, évoqué par M. Hervé et M. Leleux, il faut reconnaître que le Gouvernement a engagé des réformes sans précédent du financement, de la stratégie et de la gestion de l'audiovisuel public. Nous sommes en train de sortir l'audiovisuel public de l'ornière dans laquelle il se trouvait depuis quelques années.

Vous rappelez à juste titre, dans vos rapports, les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur Radio France, qui porte sur la période où vous étiez, mesdames, messieurs les sénateurs de la majorité sénatoriale, aux responsabilités. Le bilan, vous avez raison de le rappeler, est très lourd: vous n'avez pas fait les réformes qui se faisaient partout ailleurs en Europe! Vous n'avez pas accompagné le développement de l'audiovisuel public pour l'adapter à la révolution des usages. Le COM de Radio France nous permet d'engager – enfin! – ces réformes.

C'est un COM ambitieux quant aux missions de Radio France. La radio publique joue en effet un rôle considérable dans la culture de notre pays: dans la création et la diffusion de la culture sur tout le territoire et dans l'accès à l'information et au décryptage de l'information.

C'est un COM responsable quant à la gestion de Radio France dans la mesure où il assume des réformes que vous n'avez pas pu ou su conduire, mesdames, messieurs les sénateurs de la majorité sénatoriale.

M. François Baroin, rapporteur spécial. Cela fait tout de même un petit moment que vous êtes aux responsabilités!

Mme Fleur Pellerin, ministre. Je pense à l'organisation du travail et à la lutte contre la précarité, ou à la réforme des formations musicales, sur laquelle j'ai été parfaitement claire au mois d'avril dernier.

C'est un COM responsable, car nous prenons nos responsabilités d'actionnaire, en accompagnant financièrement Radio France, par un surcroît de ressources publiques à hauteur de 25 millions d'euros sur trois ans et une dotation en capital de 55 millions d'euros, afin que soit – enfin! – achevé le chantier de réhabilitation que vous aviez décidé.

Nous restaurons ainsi un équilibre économique durable pour cette grande maison de service public qu'est Radio France, sans altérer les missions qui sont les siennes, et dans le respect des salariés, dont chacun reconnaît l'engagement en faveur du service public.

En outre, nous engageons une réforme des aides à la presse, après les accords Schwartz; j'ai eu l'occasion de présenter les grandes lignes de cette réforme hier en conseil des ministres.

Au cours de l'année 2016, une commission entreprendra un travail approfondi de reclassification pour déterminer quels titres de la presse magazine ont vocation à entrer dans la catégorie de « la presse de la connaissance et du savoir » et quels titres relèvent de la « presse de loisirs et de divertissements ».

À l'issue de ce travail, l'État continuera de soutenir La Poste à hauteur de 119 millions d'euros, pour permettre à toutes les familles de presse de bénéficier de tarifs aidés. Mais les hausses tarifaires appliquées par La Poste pour la période 2017-2022 connaîtront des niveaux différenciés : 0 % pour les quotidiens à faibles ressources publicitaires ; 1 % pour la presse d'information politique et générale ; 3 % pour la presse de la connaissance et du savoir ; et 5 % pour la presse de loisirs et de divertissements, ces taux étant hors inflation.

Notre préoccupation constante a été de trouver le point d'équilibre entre la nécessité d'accorder l'aide publique en priorité à la presse, qui participe au débat citoyen, sans fragiliser pour autant un secteur dont nous connaissons tous les faiblesses économiques.

Cet échéancier à cinq ans doit donner aux éditeurs la visibilité dont ils ont besoin.

Je précise que, en 2016, pendant cette année de transition nécessaire à la reclassification des titres, la hausse des tarifs postaux pour les magazines n'excédera pas 3 %, hors inflation.

Par ailleurs, monsieur Abate, nous travaillons également sur le conditionnement des aides à la presse, en particulier des aides directes, par le biais des conventions-cadres que nous nous apprêtons très prochainement à signer de nouveau avec les éditeurs.

Cette réforme ambitieuse doit nous permettre de réorienter une partie de notre aide vers l'innovation et la création de nouveaux médias – l'avenir du pluralisme se joue aussi dans la capacité à faire éclore de nouveaux acteurs de l'information –, ainsi que de soutenir les marchands de journaux, qui sont, vous le savez, en très grande difficulté.

Chaque année, 1 000 marchands de journaux disparaissent. Nous ne pouvons accepter cette dégradation qui affecte la filière de la presse dans son ensemble, notamment les 25 000 marchands qui se battent chaque jour pour que les journaux arrivent au plus près de leurs lecteurs sur l'ensemble de notre territoire.

Je dirai un mot également sur la TVA.

Je souhaite rappeler l'attachement du Gouvernement au maintien du taux super-réduit de la TVA sur l'ensemble de la presse, imprimée et en ligne.

Il s'agit là d'une mesure de soutien transversale à la presse, quel qu'en soit le contenu. C'est un vrai choix politique qui n'est pas fait partout en Europe : certains pays distinguent, je le rappelle, les taux sur la base des contenus et de la périodicité.

Le Gouvernement se félicite de l'annonce récente de la Commission européenne quant à la prise en compte de la révolution numérique pour l'alignement des taux de TVA sur la presse. Nous appuyons donc le souhait de faire évoluer la directive TVA dès 2016, dans le sens de la neutralité fiscale, quel que soit le support concerné.

Toutefois, il demeure nécessaire que nous restions mobilisés, d'une part, pour concrétiser cette évolution en obtenant l'adhésion de tous les États membres et, d'autre part, pour en préciser au mieux le contenu.

Nous continuons donc de mener une œuvre de conviction auprès de nos partenaires sur la question de la substituabilité entre la presse en ligne et la presse écrite. Nous sommes bien évidemment attentifs à l'évolution des procédures fiscales engagées contre Mediapart et Arrêt sur images. Le résultat ne peut pas consister à tuer tel ou tel site, mais la loi fiscale doit s'appliquer.

J'évoquerai maintenant les ressources du Centre national du livre, un sujet qui nous préoccupe tous et qui a été évoqué par M. Hervé, Mme Mélot et Mme Bouchoux.

Compte tenu de la baisse des ressources du CNL, des choix budgétaires stratégiques seront opérés à la fin de l'année 2015 par l'établissement pour élaborer son budget pour 2016, qui sera présenté au conseil d'administration, le 11 décembre prochain.

À ce stade, je vous informe du dépôt d'un amendement tendant à élargir l'assiette de la taxe sur l'édition aux livres numériques dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2015.

Cette mesure d'ajustement constitue une mise en cohérence de cette taxe avec les évolutions de l'activité éditoriale. Elle ne permettra pas, toutefois, de restaurer les niveaux de recettes à hauteur du plafond. C'est pourquoi je souhaite que l'année 2016 soit consacrée à l'examen des possibilités d'amélioration durable des ressources du CNL.

Concernant le livre, je profite de l'occasion pour dire un mot sur l'interdiction de la gratuité des frais de port. Ce sujet me semble important, notamment parce que les commentaires sur la loi encadrant les conditions de la vente à distance des livres tendent souvent à mettre en cause le travail du Parlement.

Initialement, cette proposition de loi avait pour ambition de réguler les frais de port, afin non seulement d'en empêcher la gratuité, mais également d'imposer aux opérateurs de les tarifier au prix coûtant. Je n'ai pas besoin de revenir ici sur le diagnostic ayant conduit à cette initiative politique pour restaurer l'équilibre de la loi relative au prix du livre. Mais permettez-moi de rappeler que, par rapport au texte initial, dont la mise en œuvre aurait été très délicate, la loi qui a été adoptée a considérablement évolué, à la faveur d'un travail exemplaire accompli de concert par le Gouvernement et le Parlement.

L'élément important de ce rééquilibrage concerne l'interdiction, dorénavant, de pratiquer le rabais de 5 % lorsque le livre est expédié à l'acheteur. C'est dans cette disposition que réside l'impact économique majeur de la loi.

Le Sénat a souhaité introduire également une interdiction de gratuité totale des frais de livraison, mais en assumant le caractère symbolique de cette mesure. Dès lors, il est inexact de dire que l'esprit de cette loi a été détourné.

En effet, quand bien même certains opérateurs facturent des frais de livraison à un centime d'euro, acheter un livre en boutique revient aujourd'hui moins cher que de se le faire livrer. D'ailleurs, la bonne tenue des ventes en librairie montre que cette réforme, conjuguée au service incomparable offert par le libraire au lecteur, a contribué à la grande résilience du secteur. J'ajoute que la part de marché des librairies indépendantes a augmenté de 0,5 % en 2014, ce qui est également un très bon signe.

L'ambition du Gouvernement pour la mission « Médias, livre et industries culturelles » consiste aussi à soutenir la création, la diversité et le renouvellement, en particulier pour ce qui concerne la musique.

Après l'augmentation du plafond de la taxe affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, le CNV, en 2015, le Gouvernement a prorogé le crédit d'impôt phonographique au titre des dépenses engagées pour l'enregistrement de nouveaux talents. Cet effort, qui bénéficie en particulier aux TPE, les très petites entreprises, et aux PME, représente 11 millions d'euros.

Nous accompagnons également davantage les organismes de soutien à l'export, en augmentant d'un demi-million d'euros les crédits que nous leur consacrons.

Nous pérennisons enfin le Fonds de soutien à l'innovation et à la transition numérique, dans la continuité des plans conduits en 2014 et en 2015.

Les députés ont enrichi ces mesures, en adoptant un crédit d'impôt pour le spectacle vivant, destiné à soutenir les tourneurs et les producteurs. S'y ajoutera, je l'évoquais samedi dernier, la création d'un fonds d'urgence pour aider les structures du spectacle vivant, qui connaissent des difficultés depuis les événements du 13 novembre dernier. À cet égard, le Gouvernement vient de déposer un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2015, afin de permettre la mise en œuvre effective de ce fonds, qui sera hébergé par le CNV.

L'Assemblée nationale a également amélioré le dispositif du crédit d'impôt pour la création audiovisuelle, en portant le plafond à 30 %.

Avec la réforme du crédit d'impôt cinéma, nous sommes désormais outillés pour soutenir massivement la création. Je suis fier d'être la ministre de la culture qui apporte ces moyens nouveaux à la création audiovisuelle et cinématographique !

Quant aux dépenses fiscales, monsieur le rapporteur spécial, les services du ministère de la culture et de la communication vous ont fait parvenir une réponse très détaillée au

questionnaire que vous nous aviez adressé. Des éléments complémentaires sont également fournis par la direction de la législation fiscale. Aussi, j'estime que toutes les réponses vous ont été apportées en matière de chiffrage et d'évaluation des dépenses fiscales.

L'ambition du Gouvernement est encore et toujours de rendre la création et les industries culturelles plus accessibles à tous.

Le financement du fonds de soutien aux médias de proximité sera pérennisé à hauteur de 1,5 million d'euros : ces médias apportent un regard différent sur l'actualité et contribuent de façon essentielle au lien social sur les territoires.

Les contrats territoire-lecture, qui ont fait leurs preuves en termes d'amélioration de l'accès de nos concitoyens au livre, seront dotés de 1 million d'euros supplémentaires.

Enfin, comme l'a annoncé le Président de la République, le Gouvernement a proposé de mobiliser la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, afin de soutenir les projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques, en vue de les adapter aux modes de vie des Français. Je remercie une nouvelle fois Sylvie Robert du travail qu'elle a réalisé pour nous accompagner dans cette réflexion.

Dans la période difficile que nous traversons, nous avons plus que jamais besoin d'une création dynamique, d'une presse qui a les moyens de son action, d'une vie culturelle accessible à tous. C'est la condition pour que la culture puisse jouer pleinement son rôle – celui de créer du commun – dans une société en proie au doute, dont les besoins en la matière sont aujourd'hui immenses. *(Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et républicain, du groupe écologiste et du RDSE.)*

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Médias, livre et industries culturelles	549 871 922	560 271 922
Presse	256 230 946	256 230 946
Livre et industries culturelles	264 640 976	275 040 976
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	29 000 000	29 000 000

M. le président. L'amendement n° II-420, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Presse		1 000 000		1 000 000
Livre et industries culturelles	1 000 000		1 000 000	

Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme la ministre.

Mme Fleur Pellerin, ministre. Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, un amendement du Gouvernement adopté par l'Assemblée nationale a eu pour objet de minorer les crédits à hauteur de 1 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement du programme « Livre et industries culturelles », cette diminution impliquant un effort sur les dépenses de la Bibliothèque nationale de France.

Or les dernières données transmises par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, l'ACOSS, ont permis de revoir à la baisse la prévision de dépenses au titre du dispositif d'exonération de charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et porteurs de presse, financé sur les crédits du programme « Presse ». Cela permet de dégager une marge de 1 million d'euros, sans porter préjudice aux autres dispositifs financés sur ce programme.

Cet amendement vise donc à rétablir le montant initialement prévu des crédits du programme « Livre et industries culturelles », en faisant, en contrepartie, porter l'effort à consentir sur le programme « Presse ».

Ce changement d'imputation permettra, dans le même temps, de préserver les crédits dédiés à la Bibliothèque nationale de France, dans un contexte où le renforcement des mesures de sécurité au sein des établissements recevant du public est susceptible d'entraîner des dépenses supplémentaires, qui n'étaient pas initialement programmées dans le cadre du budget triennal 2015-2017.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Baroin, rapporteur spécial. La commission des finances, qui a proposé le rejet des crédits de la mission, émet, par cohérence, un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-420.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix les crédits de la mission.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Républicains.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable et que celui du Gouvernement est favorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à procéder au dépouillement du scrutin.

(Il est procédé au dépouillement du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 87 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	136
Contre	208

Le Sénat n'a pas adopté.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Avances à l'audiovisuel public	3 867 452 223	3 867 452 223
France Télévisions	2 559 611 113	2 559 611 113
ARTE France	269 801 969	269 801 969
Radio France	619 497 236	619 497 236
France Médias Monde	249 124 000	249 124 000
Institut national de l'audiovisuel	90 869 000	90 869 000
TV5 Monde	78 548 905	78 548 905

M. le président. L'amendement n° II-321, présenté par Mme Garriaud-Maylam, au nom de la commission des affaires étrangères, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
France Télévisions		4 000 000		4 000 000
ARTE France				
Radio France				
France Médias Monde	2 000 000		2 000 000	
Institut national de l'audiovisuel				
TV5 Monde	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Nous avons déjà présenté la situation budgétaire des deux opérateurs de l'audiovisuel extérieur.

Ce sont des outils d'influence à l'international sans équivalent. Ils jouent en toute indépendance rédactionnelle un rôle important en termes de promotion de la France, des valeurs de la République, de « l'art de vivre à la française », de la francophonie. Ils contribuent aussi au pluralisme de l'information, notamment en langue arabe, ce qui est évidemment indispensable aujourd'hui.

En outre, France Médias Monde est en capacité, par une diffusion en France de ses médias, de soutenir une politique publique de cohésion sociale fondée sur les valeurs de la République. Ces aspects prennent un relief tout particulier dans le contexte actuel. Les affaiblir, ne pas leur donner les moyens d'enrichir leurs programmes et de consolider leur diffusion, c'est renoncer à prendre part à la bataille des idées, un enjeu aussi important, sinon plus, que la réponse sécuritaire et de défense.

Nous avons souligné leur gestion exemplaire pour financer les objectifs qui leur étaient assignés. Cela signifie qu'investir dans ces médias est un gage d'efficacité et que les aider sera un excellent signal pour les opérateurs publics, trop habitués à laisser filer les déficits.

Certes, on pourra nous objecter que nous proposons de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Le groupe sur lequel nous proposons de prélever 4 millions d'euros reçoit, je le rappelle, près de 2,5 milliards d'euros de ressources publiques. Il présente un budget prévisionnel en déficit et nourrit l'ambition de créer une nouvelle chaîne d'information continue, forcément budgétivore, alors que l'offre est déjà satisfaite par trois opérateurs privés et deux opérateurs publics, avec des visions spécifiques : France 24 et les chaînes parlementaires. Sans doute ! Mais, constitutionnellement, nous ne pouvions pas faire autrement.

Et si le Gouvernement souhaite préserver l'intégrité de son apport, qu'il en prenne la responsabilité ! Rien ne l'empêche de compléter de 4 millions d'euros les 140,5 millions d'euros déjà affectés à France Télévisions du produit de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication électronique, qui s'élèvera à plus de 220 millions d'euros en 2016.

Mais, de grâce, dans le contexte actuel, marquons notre volonté et soutenons nos opérateurs de l'audiovisuel extérieur ! C'est plus que jamais indispensable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Baroin, rapporteur spécial. Je voudrais d'abord saluer la réflexion et la hauteur de vues de notre collègue.

Cet amendement souligne d'ailleurs un certain nombre d'incohérences du Gouvernement, qui affiche de grandes ambitions et présente des projets susceptibles d'être soutenus au-delà des clivages politiques, mais sans mobiliser les moyens adéquats !

En plus, nous sommes dans un contexte particulier. Nos concitoyens s'interrogent et expriment des inquiétudes quant à l'avenir, au rôle et à l'accompagnement d'un mouvement qui s'organise à l'échelle internationale, en ces temps d'état d'urgence. La proposition de notre collègue est donc fondée.

Toutefois, comme la commission a appelé au rejet du compte de concours financiers, j'aurais tendance à suggérer le retrait de cet amendement, dont j'ai bien compris le sens.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Fleur Pellerin, ministre. Vous proposez, madame la sénatrice, d'augmenter les contributions de l'État au financement de France Médias Monde et de TV5 Monde de 2 millions d'euros chacune, en contrepartie d'une réduction de 4 millions d'euros de la dotation publique de France Télévisions ; nous y sommes évidemment défavorables.

D'abord, comme vous le savez, France Télévisions est confrontée à une situation financière très délicate. À ressources publiques constantes, cela pourrait se traduire par un déficit de plusieurs dizaines de millions d'euros en 2016. Ainsi que je l'ai indiqué précédemment à la

tribune, le Gouvernement a, en responsabilité, décidé d'accompagner l'entreprise dans un processus de retour à l'équilibre.

Aussi, reprenant l'initiative de vos collègues députés, j'ai fait adopter un amendement permettant de relever la dotation publique de France Télévisions de plus de 28 millions d'euros. Depuis, la présidente de l'entreprise a publiquement indiqué sa volonté de s'appuyer sur ce soutien de l'État pour engager les mesures permettant un retour à l'équilibre dès le budget 2016, et je m'en réjouis.

L'adoption d'un tel amendement, en réduisant de 4 millions d'euros la ressource publique de France Télévisions, aurait pour conséquence de compromettre la capacité de l'entreprise à restaurer un équilibre économique durable, qui doit servir de socle à la négociation du prochain contrat d'objectifs et de moyens.

Je souhaite également rappeler que le Gouvernement est pleinement mobilisé pour soutenir les sociétés de l'audiovisuel extérieur.

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit d'ores et déjà une hausse de la dotation publique de France Médias Monde de 2 millions d'euros. S'y ajoute une économie fiscale de 3,1 millions d'euros, liée au financement intégral de la société par la contribution à l'audiovisuel public et l'allègement de ses cotisations sociales, dans le cadre du pacte de responsabilité. Les ressources de France Médias Monde connaissent donc une augmentation de 2,1 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2015. Cela doit lui permettre de consolider les positions de ses antennes et d'assurer le développement de celles-ci dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020, actuellement en cours de finalisation.

Je le rappelle, sur 2012-2015, France Médias Monde est la société de l'audiovisuel public qui a connu la plus forte hausse de sa dotation. C'est le signe de l'importance que nous y attachons.

Par ailleurs, je l'ai souligné tout à l'heure, le Gouvernement a décidé d'accompagner l'entreprise TV5 Monde, avec une hausse de 3,1 % des moyens financiers. Les gouvernements partenaires ont également affirmé leur soutien à la chaîne francophone, en annonçant une hausse, pour 2016, de leur contribution publique de 6,2 % par rapport à 2015. Ces financements supplémentaires permettront à TV5 Monde de couvrir ses charges exceptionnelles et de poursuivre la mise en œuvre de ses principaux projets contenus dans le plan stratégique 2014-2016.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à cet amendement.

M. le président. Madame la rapporteur pour avis, l'amendement n° II-321 est-il maintenu ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. L'avis défavorable de Mme la ministre ne me surprend pas. Mais je suis toujours atterrée de voir qu'en France on ne soutient pas suffisamment ceux qui font des efforts.

L'audiovisuel extérieur est vraiment géré de manière exceptionnelle ! Le personnel réalise des efforts considérables, que je veux saluer. Il est dommage de ne pas les accompagner davantage dans ce développement qui, je le dis encore une fois, est indispensable : indispensable à notre pays, au rayonnement de la francophonie, à la promotion de nos valeurs de solidarité, ainsi qu'à la promotion du commerce extérieur.

À l'heure où tous les autres pays réalisent des efforts pour développer ou créer des médias internationaux, nous ne consentons, pour notre part, qu'un effort très largement insuffisant au regard de la dimension des enjeux et du défi qui devrait être relevé.

Madame le ministre, je regrette votre position. Je remercie M. le rapporteur spécial de ses propos. Étant donné que le Sénat vote contre les crédits de cette mission,...

M. David Assouline. Pas encore !

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. ... je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° II-321 est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix les crédits.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Républicains.

Je vous rappelle que l'avis de la commission des finances est défavorable et que l'avis du Gouvernement est favorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à procéder au dépouillement du scrutin.

(Il est procédé au dépouillement du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 88 :

Nombre de votants	343
Nombre de suffrages exprimés	343
Pour l'adoption	136
Contre	207

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » et du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

Sport, jeunesse et vie associative

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Didier Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » prend, à la lumière des événements du 13 novembre dernier qui ont endeuillé Paris et la France,